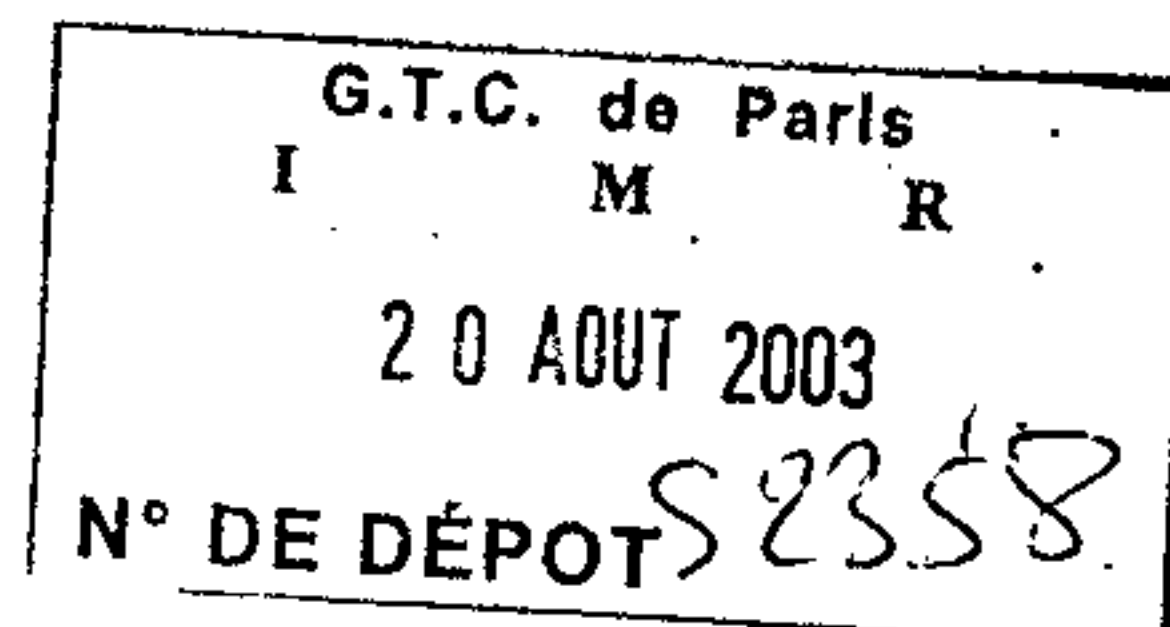


CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés



Madame Eliane TEILLET

associée détenteur de **131 parts** en pleine propriété et de **1 part** en indivision du GFA SAINT VINCENT
née le 18 septembre 1949 à Saint Romain de Vignague (Gironde)
Demeurant à Gabaron 33670 LA SAUVE (Gironde)
Veuve et non remarié de Monsieur Henri LATORSE

Monsieur Michel Jean LATORSE,

et Madame Annie Françoise Pasquina GAVERINA

associés détenteurs de **114 parts** en pleine propriété et de **1 part** en indivision du GFA SAINT VINCENT
nés à savoir : Monsieur LATORSE le 04 octobre 1943 à La Sauve (Gironde)

Madame LATORSE le 04 juillet 1945 à Castelveil (Gironde)

Demeurant ensemble à TARGON 33760 (Gironde)

Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable à leur union célébrée à la mairie de Castelveil le 27 janvier 1966, ledit régime sans changement
depuis.

Agissant en leur qualité d'associés, ensemble et solidairement, de la société dénommée GFA SAINT VINCENT, groupement foncier agricole dont le siège social initialement fixé à Lanseman 33330 SAINT SULPICE DE FALEYRENS, a été transféré au 91-93 Boulevard Pasteur 75015 PARIS par décision extraordinaire des associés en date du 28 février 2003, transfert d'immatriculation en cours au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS,

Et représenté par la Société COGEFA, société anonyme au capital de 46 000 EUR, dont le siège social est à BORDEAUX - 186 bd du Président Wilson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro B 325 068 997, elle même représentée aux présentes par Monsieur Alain GIREME en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur et Madame Michel LATORSE et par Madame Eliane LATORSE, aux termes d'un pouvoir en date du 02 juin 2003, demeurés ci-annexés.

*Ci-après dénommé " Le cédant"
D'une part*

La Société UNIGER, société anonyme au capital de 3 408 372 €, dont le siège social est à PARIS 15^{ème} 91 et 93 boulevard Pasteur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 315 429 837, représentée aux présentes par Monsieur Henri CORBEL en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur de GUILHEM de LATAILLADE Patrick, Directeur Général de la société UNIGER, aux termes d'une procuration en date du 16 juin 2003, demeurée ci-annexée.

Ladite société UNIGER, agissant pour le compte de :

Mr	ADRIANSEN Georges Célibataire	demeurant 6, rue de la Colme 59630 BROUCKERQUE
Mr	ALBENQUE Dominique Séparé de corps et de biens	demeurant 16, Quai du Wault 59800 LILLE
Mr	ANGELE Régis Divorcé	demeurant 1499, RD 916 59380 QUAEDYPRE
Mr	BANCOURT Yanl Célibataire	demeurant 18, rue Grand'rue 59400 CAMBRAI

AG

RC

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 16/07/2003 Bordereau n°2003/254 Case n°1
Enregistrement : 202 €
Timbre : 495 €
Total liquidé : six cent quatre-vingt-dix-sept euros
Montant reçu : six cent quatre-vingt-dix-sept euros
L'Agent

N. Vande

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 16/07/2003 Bordereau n°2003/254 Case n°4
Enregistrement : 405 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : quatre cent cinq euros
Montant reçu : quatre cent cinq euros
L'Agent

N. Vande

Ext 2253

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 16/07/2003 Bordereau n°2003/254 Case n°2
Enregistrement : 607 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : six cent sept euros
Montant reçu : six cent sept euros
L'Agent

N. Vande

Ext 2258

ENREGISTRÉ A PARIS (MONTROIS) NECKER
le 16/07/2003
D 254 5 - 2259
Reçu : 202 €

N. Vande

Ext 2256

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 16/07/2003 Bordereau n°2003/254 Case n°3
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

N. Vande

ENREGISTRÉ A PARIS (MONTROIS) NECKER
le 16/07/2003
D 254 6 - 2260
Reçu : 202 €

N. Vande

ENREGISTRÉ A PARIS (MONTROIS) NECKER
le 16/07/2003
D 254 7 - 2263
Reçu : 202 €
P/ Le Receveur Principal, *N. Vande*

ENREGISTRÉ A PARIS (MONTROIS) NECKER
le 16/07/2003
D 254 8 - 2264
Reçu : 605 €

N. Vande

ENREGISTRÉ A PARIS (MONTROIS) NECKER
le 16/07/2003
D 254 9 - 2265
Reçu : 202 €

N. Vande

Mr et Mme	BARDEL Jean-Marie Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	1, rue de Nieppe 59284 PITGAM
Mr et Mme	BARON Patrick Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	8, Allée de la Grenouille 59910 Bondues
Mr et Mme	BAUDENS Claude Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	63, rue des Juifs 59550 MAROILLES
Mr et Mme	BAUW Maurice Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	30, rue des Martyrs de la Résistance 59520 MARQUETTE
Mr et Mme	BECKAERT Marcel Mariés sous le régime de communauté universelle	demeurant	4bis, rue Pasteur 59223 RONCQ
Mlle	BEHAGUE Michèle Célibataire	demeurant	5, rue St Roch 59700 MARCQ EN BAROEUL
Mr et Mme	BEVE Claude Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	104 B, rue Kennedy 59940 ESTAIRES
Mr	BILBAUT David Célibataire	demeurant	16, rue du Moulin d'Erre Morenchies 59400 CAMBRAI
Mme	BODSON Marthe Mariée sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	6, route de Clary 59225 CLARY
Mr	BOUTROUILLE Henri Marié sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	181 rue des Chanoines 59268 HAYNECOURT
Mr et Mme	CAMBIER Jean-Luc Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	5, rue de Verdun 59184 SAINGHIN EN WEPPE
Mr et Mme	CARETTE François Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	98, rue Robert Descamps 59126 LINSELLES
Mr	CAROEN Jacques Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant	Allée JB de Muysart "Les Coquelicots" 59700 MARCQ EN BAROEUL
Mr	CARTON Jean Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant	La Ferme du Grand Hetre 59380 WARHEM
Mr	CATELLE Jean-Pierre Célibataire	demeurant	82, Avenue Roger Tissandie 31600 MURET
Mr	CATRY Albert Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant	23, Chaussée du Pont Rouge 7784 Warneton – Belgique
Mr et Mme	CAVENNE Michel Mariés sous le régime de communauté	demeurant	12, Résidence du Cheval Blanc 59223 RONCQ
Mr	CHARLET Bruno Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant	65, rue de la Chapelle 59280 BOIS GRENIER
Mr	CHARLET Guy Marié sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	41, Route Nationale 59320 ENNETIERES EN WEPPE
Mr et Mme	COCHEME François Mariés sous le régime de la séparation de biens	demeurant	380, Bd Pasteur 59500 DOUAI
Mr et Mme	CODRON Herve Mariés sous le régime de communauté	demeurant	rue du Sauve en temps 62393 GUEMPS
Mr et Mme	COMBE Bernard Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	911, rue Clémenceau 59136 WAVRIN
Mr et Mme	COUSIN Daniel Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	2690, Chemin du Hel 59560 COMINES

AG

RC

16/07/2003
254 12 2266
Requ: 202 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

16/07/2003
254 11 2267
Requ: 202 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

16/07/2003
254 12 2272
Requ: 202 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

16/07/2003
254 13 2269
Requ: 202 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

16/07/2003
254 14 2270
Requ: 202 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

16/07/2003
254 15 2272
Requ: 202 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

16/07/2003
254 16 2273
Requ: 202 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

16/07/2003
254 N°17 2276
Requ: 405 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

16/07/2003
254 18 2280
Requ: 202 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

ENREGISTRÉ A PARIS (Mairie) N° 2280
16 JUL 2003
254 18 2280
Requ: 202 €
P/Le Receveur Principal, M. Vind

Mr et Mme	DALLENNE Jean-Marie Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	80, rue des Tronchants 62840 LORGIES
Mr et Mme	DANNEL Léon Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	233, rue du Blocus 59710 MERIGNIES
Mr et Mme	DAUDIER Christian Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	52/54, Avenue Sainte Cécile 59130 LAMBERSART
Mr et Mme	DECARPIGNY Vincent Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	6, rue Maurice Temmermann 59560 COMINES
Mr	DEHOUCK Clément Célibataire	demeurant	952, Avenue de Calais 62730 MARCK
Mlle	DEHOUCK Lucie Célibataire	demeurant	952, Avenue de Calais 62730 MARCK
Mr	DEHOUCK Samuel Célibataire	demeurant	952, Avenue de Calais 62730 MARCK
Mr	DEHOUCK Timothée Célibataire	demeurant	952, Avenue de Calais 62730 MARCK
Mr	DEHOUCK Vincent Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant	952, Avenue de Calais 62730 MARCK
Mr et Mme	DELABY Hervé Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	171, rue Léon Bocquet 59274 MARQUILLIES
Mr et Mme	DELAHOUSSE Guy Mariés sous le régime de communauté universelle	demeurant	26, rue Jean Jaures 59420 MOUVAUX
Mr et Mme	DELCROIX Philippe Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	18, rue Thiers 59300 VALENCIENNES
Mr et Mme	DELEFORGE Jean-Marie Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	14, rue de Hem 59246 MONS EN PEVELE
Mr et Mme	DELEU Christian Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	10, rue Beethoven 59420 MOUVAUX
Mr et Mme	DELOBEAU Michel Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	8, rue du Pont Thibaut 59710 ENNEVELIN
Mr et Mme	DELOBEAU Pierre Mariés sous le régime de communauté	demeurant	17, bd Henges 59113 SECLIN
Mr et Mme	DELOS Raymond Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	32, rue des Frères Saint Léger 59117 WERVICQ SUD
Mr et Mme	DENEUX Jean-Pierre Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	6, rue d'Ouvert 62149 GIVENCHY LEZ BASSEE
Mr et Mme	DESMET Jacques Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	11, rue Molière 59960 NEUVILLE EN FERRAIN
Mr et Mme	DEVOS Gérard Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	116, rue du VIEUX BERQUIN 59232 VIEUX BERQUIN
Mr et Mme	D'HOOGHE Herve Mariés sous le régime de communauté	demeurant	43, rue des Nefliers 59133 PHALEMPIN
Mr et Mme	DODIN Michel Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	107, rue de Beaumont 59510 HEM

AG

AC

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUL. 2003

Bord. 254 Folio 2281

Reçu : 607 €

Le Receveur Principal,

M. Vandy

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUL. 2003

Bord. 254 Folio 2284

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal,

M. Vandy

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUL. 2003

le Bord. 254 Folio 2288

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal,

M. Vandy

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUL. 2003

Bord. 254 Folio 2282

Reçu : 809 €

Le Receveur Principal,

M. Vandy

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUL. 2003

Bord. 254 Folio 2285

Reçu : 405 €

Le Receveur Principal,

M. Vandy

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUL. 2003

Bord. 254 Folio 2289

Reçu : 405 €

Le Receveur Principal,

M. Vandy

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUL. 2003

Bord. 254 Folio 2283

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal,

M. Vandy

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUL. 2003

Bord. 254 Folio 2286

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal,

M. Vandy

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUL. 2003

Bord. 254 Folio 2290

Reçu : 607 €

Le Receveur Principal,

M. Vandy

Mr	DOSSIN Jacques Divorcé	demeurant 45, Avenue de Jette B -1081 Bruxelles Belgique
Mr	DROULEZ Jean-Pierre Veuf	demeurant 401, rue des Tilleuls 59470 ERINGHEM
Mr	DUBRUNFAUT Maurice Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant 183, rue Vauban 12 Clos des Thuyas 59420 MOUVAUX
Mr et Mme	DUBUS Thomas Mariés sous le régime de communauté	demeurant 744, rue du Gal de Gaulle 59310 FAUMONT
Mme	DUHAMEL Gérarda Veuve	demeurant 1, rue Goya 59118 WAMBRECHIES
Mlle	DUHAMEL Madeleine Célibataire	demeurant 2, rue Jean Jaures 59162 OSTRICOURT
Mr	DUHAMEL Pierre Célibataire	demeurant 2, rue Jean Jaures 59162 OSTRICOURT
Mr et Mme	DUPIRE Gérard Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 235, rue Joliot Curie 59274 MARQUILLIES
Mr et Mme	DUPONT Olivier Mariés sous le régime participation aux acquêts	demeurant 42 bis, rue Gambetta 59830 CYSOING
Mr et Mme	DUYCK Jean-Claude Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 35, rue Royale 59320 RADINGHEM
Mr et Mme	FENART Maxence Mariés sous le régime de communauté universelle	demeurant 112, Domaine de la Vigne 59910 BONDUES
Mme	GHIENCE Véronique Mariée sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 5, Allée des Rocailles 59770 MARLY
Mr et Mme	GOSSELET Daniel Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant 9, rue de Hurlevent 59231 VILLIERS PLOUICH
Mr	GRONDEL Gérard Veuf et divorcé	demeurant 1242, Chemin de l'AA 59630 ST PIERES BROUCK
Mr et Mme	GUILLUY Alphonse Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 8, rue René Vasseur 59175 TEMPLEMARS
Mr	HAUTCOEUR Xavier Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant 8, rue des Orfèvres 59219 ETROEUNGT
Mr	HERIPRE Francis Célibataire	demeurant 29, rue Jules Guesde 62980 VERMELLES
Mme	HERNIEZ Georgette Veuve	demeurant 2, Avenue de la Pepinière 59320 HAUBOURDIN
Mr et Mme	HOCQ Jean-Claude Mariés sous le régime de communauté	demeurant 37c, rue C. Desmoulins 59185 PROVIN
Mr et Mme	HOUSSIN Benoit Mariés sous le régime de la séparation de biens	demeurant 339, rue de Verdun 59274 MARQUILLIES
Mr et Mme	JACOB Marc Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant Avenue François Roussel prolongée "La Louisiane" 59170 CROIX
Mr	JACQUES Jean-Pierre Divorcé	demeurant 22, rue de Loos 59000 LILLE

HC

AG

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUIL 2003

le 16 JUIL 2003

Bord 254 28 30 22931

Reçu : 405 €

Le Receveur Principal, *M. Vard*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUIL 2003

le 16 JUIL 2003

Bord 254 31 30 22934

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal, *M. Vard*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUIL 2003

le 16 JUIL 2003

Bord 254 34 30 22937

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal, *M. Vard*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUIL 2003

le 16 JUIL 2003

Bord 254 29 30 22932

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal, *M. Vard*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUIL 2003

le 16 JUIL 2003

Bord 254 32 30 22935

Reçu : 405 €

Le Receveur Principal, *M. Vard*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUIL 2003

le 16 JUIL 2003

Bord 254 35 30 22938

Reçu : 405 €

Le Receveur Principal, *M. Vard*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUIL 2003

le 16 JUIL 2003

Bord 254 30 30 22933

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal, *M. Vard*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUIL 2003

le 16 JUIL 2003

Bord 254 33 30 22936

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal, *M. Vard*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

16 JUIL 2003

le 16 JUIL 2003

Bord 254 36 30 22939

Reçu : 202 €

Le Receveur Principal, *M. Vard*

Mr	JANSSENS Jean Marié sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 9, rue du Mal Leclerc 59552 LAMBRES LEZ DOUAI
Mr et Mme	JOVENEUX Jean Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 17 rue Louise Michel 59290 WASQUEHAL
Mr	LEBECQUE Jean-Marc Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant 595, Avenue de Calais 62730 MARCK
Mr	LEDEIN Jacques Veuf	demeurant 1502, rue la Houlette 59236 FRELINGHIEN
Mr	LEMAN Philippe Marié sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 18, Avenue Paul Claudel 59510 HEM
Mr et Mme	LEMOINE Jean-Paul Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 61, rue de l'ancien Pont Rouge 59600 MAUBEUGE
Mr et Mme	LEPOT Jean-Marc Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 90, rue d'Artois 59113 SECLIN
Mr et Mme	LEROY Philippe Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 88, rue d'Artois 59113 SECLIN
Mr et Mme	LESCAILLET Louis Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 31, rue Henri Charlet 62840 FLEURBAIX
Mr et Mme	MARKEY Serge Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 11, rue Jeanne d'Arc 59139 WARRIGNIES
Mr et Mme	MAROT Clément Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 148, rue Colbert 59000 LILLE
Mr et Mme	MAZEREEUW René Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 140, route de Poperinghe 59114 STEENVOORDE
Mr et Mme	MENTION Robert Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 108, rue de Bergues 59495 LEFFRINCKOUCKE
Mr et Mme	MORONVALLE Benoit Mariés sous le régime de communauté universelle	demeurant 33, rue Allent 62500 SAINT-OMER
Mr	PARENT Bernard Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant 11, rue Jules Ferry 59127 WALINCOURT SELVIGNY
Mr et Mme	PERSYN Pascal Mariés sous le régime de la séparation de biens	demeurant 27 route de St Omer 59380 SOCX
Mr et Mme	PETIAU Bernard Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 37/5 rue Gustave delory 59170 CROIX
Mr et Mme	POUWELS Guy Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 68, rue de Cassel 59114 STEENVOORDE
Mr	RAMPANAUX Jean-Michel Célibataire	demeurant 68, rue des Marronniers 59131 ROUSIES
Mr et Mme	RIDEZ Jean-Marie Mariés sous le régime de communauté	demeurant 33, Place Norbert Segard 59114 STEENVOORDE
Mr et Mme	RITEL Daniel Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 193, route Nationale 59710 MERIGNIES
Mr et Mme	ROLAND René Mariés sous le régime réduites aux acquêts	demeurant 5, rue de Normandie 62000 ARRAS
Mr et Mme	ROMON Paul Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant 160, rue Jean-Jaures 59274 MARQUILLIES

AG

He

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUIL. 2003

Bord 254 37

Reçu 20.2€

Le Receveur Principal, *Ward*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUIL. 2003

Bord 254 40

Reçu 20.2€

Le Receveur Principal, *Ward*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUIL. 2003

Bord 254 43

Reçu 20.2€

Le Receveur Principal, *Ward*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUIL. 2003

Bord 254 38

Reçu 20.2€

Le Receveur Principal, *Ward*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUIL. 2003

Bord 254 41

Reçu 40.5€

Le Receveur Principal, *Ward*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUIL. 2003

Bord 254 44

Reçu 20.2€

Le Receveur Principal, *Ward*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUIL. 2003

Bord 254 39

Reçu 20.2€

Le Receveur Principal, *Ward*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUIL. 2003

Bord 254 42

Reçu 20.2€

Le Receveur Principal, *Ward*

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) NECKER

le 16 JUIL. 2003

Bord 254 45

Reçu 40.5€

Le Receveur Principal, *Ward*

Mr et Mme	ROUSSEL Bernard Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	26 rue Henri Matisse 59237 VERLINGHEM
Mr et Mme	ROUSSEL Jean-Jacques Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	601, Allée des Pervenches 59910 BONDUES
Mr	ROUVROY Eric Célibataire	demeurant	30 Boulevard de la Liberté 59000 LILLE
Mr et Mme	SAGARY Roland Mariés sous le régime de communauté universelle	demeurant	31, Allée Sophis 59279 LOON PLAGE
Mr et Mme	SALEMBIER Gérard Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	9 rue de la Gare 59150 WATTERLOS
Mlle	SANTRINE Virginie Célibataire	demeurant	634, rue Ferrer 62220 CARVIN
Mr	SARDANAL Henry Claude Marié sous le régime de la participation aux acquêts	demeurant	1, rue de Lesdain 59258 CREVECOEUR L'ESCAUT
Mr et Mme	SAVELON Marcel Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	421, rue du Boutonnain 59283 MONCHEAUX
Mr	SCHAEFER Marc Marié sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	21, rue de Faches 59175 VENDEVILLE
Mme	SCHAPMAN Thérèse Veuve	demeurant	401, rue des Tilleuls 59470 ERINGHEM
Mr	SCRIVE Daniel Veuf	demeurant	4, rue Faidherbe 59110 LA MADELEINE
Mr et Mme	SELLAH Joel Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	631, rue du Marais 59178 BOUSIGNIES
Mr et Mme	SENS Regis Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	19 rue Corneille 59290 WASQUEHAL
Mr et Mme	SION André Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	2Bis, rue du Bac 59263 HOUPLIN ANCOISNE
Mr et Mme	SION Henri-Luc Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	362, rue Louis Marca 59830 LOUVIL
Mr et Mme	SOBRIE Didier Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	4 rue du Vert Gazon 59320 ENNETIERES EN WEPPE
Mr	SPANNEUT Clotaire Célibataire	demeurant	455, rue du Moulin "Aux trois rois" 59670 BAVINCHOVE
Mr et Mme	STANZANI Maryse Mariés sous le régime de la séparation de biens	demeurant	79, rue de Corbehem 62112 GOUY SOUS BELLONE
Mr	STEENHOUWER Bernard Veuf	demeurant	83, rue Jeanne d'Arc 59800 LILLE
Mr et Mme	STEENHUYSE Hubert Mariés sous le régime de communauté universelle	demeurant	250, rue Moyen Marais 59870 WANDIGNIES HAMAGE
Mr	TANGUY René Veuf	demeurant	553, Avenue de la république 59700 MARCQ EN BAROEUL
Mr et Mme	THERET Aimé Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	29, Avenue Barrois 59700 MARCQ EN BAROEUL
Mme	THEVE Yvonne Marié sous le régime de la séparation de biens	demeurant	1, rue Obert 59118 WAMBRECHIES

ENREGISTRÉ À PARIS (M/ANNE) REC 107

16 JUL 2003

le Bord. 256 N° 46 Folio 2321

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, Wandy

ENREGISTRÉ À PARIS (M/ANNE) REC 107

le Bord. 256 N° 49 Folio 2324

Reçu : 405 €

P/ Le Receveur Principal, Wandy

ENREGISTRÉ À PARIS (M/ANNE) REC 107

16 JUL 2003

le Bord. 256 N° 52 Folio 2327

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, Wandy

ENREGISTRÉ À PARIS (M/ANNE) REC 107

16 JUL 2003

le Bord. 256 N° 47 Folio 2325

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, Wandy

ENREGISTRÉ À PARIS (M/ANNE) REC 107

16 JUL 2003

le Bord. 256 N° 50 Folio 2325

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, Wandy

ENREGISTRÉ À PARIS (M/ANNE) REC 107

16 JUL 2003

le Bord. 256 N° 53 Folio 2330

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, Wandy

ENREGISTRÉ À PARIS (M/ANNE) REC 107

16 JUL 2003

le Bord. 256 N° 54 Folio 2331

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, Wandy

ENREGISTRÉ À PARIS (M/ANNE) REC 107

16 JUL 2003

le Bord. 256 N° 48

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, Wandy

ENREGISTRÉ À PARIS (M/ANNE) REC 107

16 JUL 2003

le Bord. 256 N° 51 Folio 2326

Reçu : 607 €

P/ Le Receveur Principal, Wandy

Mr et Mme	THIBAUT Jean-Marie Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	11B, rue de la Bourlière 59551 TOURMIGNIES
Mr et Mme	TIBERGHIE Jacques Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	145, rue Albert Bailly 59700 MARCQ EN BAROEUL
Mr et Mme	TURPIN Joël Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	24, Domaine du Val St Aubert 59840 PREMESQUES
Mr et Mme	VANDERMEERSCH Bruno Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	325, rue de Berthen 59270 ST JANS CAPPEL
Mr et Mme	VANDEVOORDE Jean-Marie Mariés sous le régime de communauté universelle	demeurant	70, rue Meurein 59800 LILLE
Mr	VANDEWALLE Eric Célibataire	demeurant	1245, Chemin de l'Aa 59630 ST PIERES BROUCK
Mr	VANDEWYHAEGHE Jean-Marie Célibataire	demeurant	13, rue des Jardins 59270 METEREN
Mr	VANICATTE Pierre Célibataire	demeurant	108, rue Pasteur Rés Les Mauviards 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
Mr et Mme	VERCRUYSSSE Marc Mariés sous le régime de communauté	demeurant	40, Avenue Linne 59100 ROUBAIX
Mr et Mme	VERDAVAINE Claude Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	940, rue Dumont 59226 LECELLES
Mr et Mme	VEREECKE Didier Mariés sous le régime de communauté réduites aux acquêts	demeurant	814 rue de la Gare 59630 ST PIERES BROUCK
Mr et Mme	ZABINSKI Jean-Michel Mariés sous le régime de communauté	demeurant	60, rue Gabriel Péri 59148 FLINES LES RACHES

En vertu des ENGAGEMENTS D'ACHAT DE PARTS souscrits par chacun d'eux .

Ci-après dénommés " le cessionnaire "
De seconde part,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE CESSIION DE PARTS, OBJET DES PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT

1 - Exposé Préliminaire

La société a été constituée le 20 octobre 1995 par acte authentique enregistré le 26 octobre 1995 auprès de la recette des impôt de Bordeaux Sud Est (bordereau 365 n° 2). La société a été immatriculée le 30 octobre 1995 auprès du RCS de Libourne sous le n° D 402.742.258.

Le 15 octobre 1995, la société a acheté à la SNC CHEVALIER 89, une propriété viticole située sur la commune de SAINT SULPICE DE FALEYRENS, d'une superficie totale de 4 ha 66 a 51 ca, avec les bâtiments d'exploitation et d'habitation. Cette propriété était louée à la SC CLOS SAINT VINCENT par un bail signé le 24 octobre 1990 enregistré à la recette des impôts de Libourne Ouest, le 29 octobre 1990 (folio 13 – bordereau 499 n°2) .

Le 14 février 2003 le GFA SAINT VINCENT a cédé à la SARL DU CAILLOU dont les associés sont Monsieur et Madame Lionel LATORSE, les bâtiments d'exploitation et d'habitation avec la parcelle sur laquelle ils étaient édifiés. Il s'agit de la parcelle d'origine ZH 337 pour 2 ha 32 a 94 ca qui a été divisée deux parcelles ZH 395 pour une contenance 02 ha 13 a 29 ca, restant la propriété du GFA et la parcelle ZH 394 pour une superficie de 0 ha 19 a 65 ca qui a été cédée à la SARL DU CAILLOU.

En date du 17 février 2003, la société a procédé suite à la cession des bâtiments à une réduction de capital portant ce dernier de 686 020.58 € à 592 263.83 €.

AG HC

ENREGISTRÉ A PARIS (N° 55) 16 JUL 2003
le Bord 254 n° 55 2332
Reçu : 202€
P/ Le Receveur Principal N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (N° 56) 16 JUL 2003
le Bord 254 n° 56 2333
Reçu : 405€
P/ Le Receveur Principal N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (N° 57) 16 JUL 2003
le Bord 254 n° 57 2334
Reçu : 202€
P/ Le Receveur Principal N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (N° 58) 16 JUL 2003
le Bord 254 n° 58 2335
Reçu : 202€
P/ Le Receveur Principal N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (N° 59) 16 JUL 2003
le Bord 254 n° 59 2336
Reçu : 405€
P/ Le Receveur Principal N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (N° 60) 16 JUL 2003
le Bord 254 n° 60 2337
Reçu : 202€
P/ Le Receveur Principal N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (N° 61) 16 JUL 2003
le Bord 254 n° 61 2338
Reçu : 202€
P/ Le Receveur Principal N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (N° 62) 16 JUL 2003
le Bord 254 n° 62 2339
Reçu : 202€
P/ Le Receveur Principal N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (N° 63) 16 JUL 2003
le Bord 254 n° 63 2340
Reçu : 202€
P/ Le Receveur Principal N. Vard

L'assemblée des associés du 17 février 2003, décide d'estimer conventionnellement les surfaces de vignes à 1 036 644 €. L'écart de réévaluation constaté soit 444 380.17 € sera en porté en capital social. Ainsi le capital social passe de 592 263.83 € à 1 036 644 € .

En date du 28 février 2003, par assemblée générale extraordinaire, il a été adopté un certain nombres de résolutions aboutissant à la rédaction de nouveaux statuts sans création d'un être moral nouveau.

Suivant ces diverses modifications, les associés sont :

- **Madame Eliane TEILLET**
associée détenteur de **131 parts** en pleine propriété et de **1 part** en indivision
- **Monsieur Michel Jean LATORSE,**
et Madame Annie Françoise Pasquina GAVERINA
associés détenteurs de **114 parts** en pleine propriété et de **1 part** en indivision

2 - Les cédants déclarent que le GFA au 28 février 2003 est propriétaire de 04 ha 46 a 66 ca, suivant parcellaire.

Section	N°	Lieu dit	Contenance	Nature
Z.H	395	Lanseman	02.13.29	AOC St Emilion
Z.H	146	Lanseman	00.72.00	AOC St Emilion
Z.H	299	Lanseman	00.49.84	AOC St Emilion
Z.H	294	Lanseman	00.70.00	AOC St Emilion
Z.H	300	Lanseman	00.41.53	AOC St Emilion
SOIT UN TOTAL DE			04.46.66	

CESSION DE PARTS

Madame Eliane LATORSE cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, 75 parts (n° 1 à 75) lui appartenant en pleine propriété et 53 % de 1 part (n° 246) en indivision dans la société GFA SAINT VINCENT,

Monsieur et Madame Michel LATORSE cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, 114 parts (n° 132 à 245) leur appartenant en pleine propriété 47 % et 1 part (n° 246) en indivision dans la société GFA SAINT VINCENT,

aux cessionnaires suivants :

Mr et Mme FENART Maxence	qui acceptent	1 part sociale	numéro	1
Mr et Mme SENS Régis	qui acceptent	3 parts sociales	numérotés de	2 à 4
Mme GHIENNE Véronique	qui accepte	1 part sociale	numéro	5
Mr et Mme DUYCK Jean-Claude	qui acceptent	2 parts sociales	numérotés	6 et 7
Mr et Mme HOCQ Jean-Claude	qui acceptent	1 part sociale	numéro	8
Mr et Mme DELCROIX Philippe	qui acceptent	1 part sociale	numéro	9
Mr et Mme MAROT Clément	qui acceptent	1 part sociale	numéro	10
Mr ROUVROY Eric	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	11 et 12
Mr JACQUES Jean-Pierre	qui accepte	1 part sociale	numéro	13
Mr et Mme GUILLUY Alphonse	qui acceptent	1 part sociale	numéro	14
Mr et Mme CAMBIER Jean-Luc	qui acceptent	1 part sociale	numéro	15
Mr CAROEN Jacques	qui accepte	1 part sociale	numéro	16

AG

AC

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) MECKEN

le 16 JUL 2003
Bord. 256 N° 64 Folio 2341
Reçu : 202 €

Le Receveur Principal
N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) MECKEN

le 16 JUL 2003
Bord. 256 N° 67 Folio 2345
Reçu : 809 €

Le Receveur Principal
N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) MECKEN

le 16 JUL 2003
Bord. 256 N° 65 Folio 2342
Reçu : 607 €

Le Receveur Principal
N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) MECKEN

le 16 JUL 2003
Bord. 256 N° 68 Folio 2346
Reçu : 405 €

Le Receveur Principal
N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) MECKEN

le 16 JUL 2003
Bord. 256 N° 71 Folio 2351
Reçu : 405 €

Le Receveur Principal
N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) MECKEN

le 16 JUL 2003
Bord. 256 N° 70 Folio 2350
Reçu : 202 €

Le Receveur Principal
N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) MECKEN

le 16 JUL 2003
Bord. 256 N° 66 Folio 2343
Reçu : 607 €

Le Receveur Principal
N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) MECKEN

le 16 JUL 2003
Bord. 256 N° 69 Folio 2349
Reçu : 202 €

Le Receveur Principal
N. Vard

ENREGISTRÉ A PARIS (XVème) MECKEN

le 16 JUL 2003
Bord. 256 N° 72 Folio 2352
Reçu : 202 €

Le Receveur Principal
N. Vard

Mr et Mme	DALLENNE Jean-Marie	qui acceptent	1 part sociale	numéro	17
Mr et Mme	DELEU Christian	qui acceptent	1 part sociale	numéro	18
Mr et Mme	DELOBEAU Michel	qui acceptent	1 part sociale	numéro	19
Mr	DUBRUNFAUT Maurice	qui accepte	1 part sociale	numéro	20
Mr	DUHAMEL Pierre	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	21 et 22
Mme	DUHAMEL Gérard	qui accepte	1 part sociale	numéro	23
Mr et Mme	DUPIRE Gérard	qui acceptent	3 parts sociales	numérotés de 24 à 26	
Mr	JANSSENS Jean	qui accepte	4 parts sociales	numérotés de 27 à 30	
Mr et Mme	LEPOT Jean-Marc	qui acceptent	1 part sociale	numéro	31
Mr et Mme	MENTION Robert	qui acceptent	1 part sociale	numéro	32
Mr	RAMPANAUX Jean-Michel	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	33 et 34
Mr et Mme	SELLAH Joël	qui acceptent	1 part sociale	numéro	35
Mr et Mme	STANZANI Maryse	qui acceptent	1 part sociale	numéro	36
Mme	THEVE Yvonne	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	37 et 38
Mr et Mme	TIBERGHIE Jacques	qui acceptent	3 parts sociales	numérotés de 39 à 41	
Mr	DROULEZ Jean-Pierre	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	42 et 43
Mr et Mme	BECKAERT Marcel	qui acceptent	1 part sociale	numéro	44
Mr	LEMAN Philippe	qui accepte	1 part sociale	numéro	45
Mr et Mme	SALEMBIER Gérard	qui acceptent	1 part sociale	numéro	46
Mr	SCHAEFER Marc	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	47 et 48
Mr et Mme	STEENHUYSE Hubert	qui acceptent	1 part sociale	numéro	49
Mr et Mme	MAZEREEUW René	qui acceptent	1 part sociale	numéro	50
Mr et Mme	POUWELS Guy	qui acceptent	2 parts sociales	numérotés	51 et 52
Mr et Mme	ROUSSEL Bernard	qui acceptent	1 part sociale	numéro	53
Mr	HAUTCOEUR Xavier	qui accepte	1 part sociale	numéro	54
Mr et Mme	LEMOINE Jean-Paul	qui acceptent	1 part sociale	numéro	55
Mr et Mme	BARON Patrick	qui acceptent	1 part sociale	numéro	56
Mr et Mme	DENEUX Jean-Pierre	qui acceptent	1 part sociale	numéro	57
Mr et Mme	HOUSSIN Benoît	qui acceptent	2 parts sociales	numérotés	58 et 59
Mr et Mme	ROMON Paul	qui acceptent	1 part sociale	numéro	60
Mr et Mme	COCHEME François	qui acceptent	1 part sociale	numéro	61
Mr et Mme	DAUDIER Christian	qui acceptent	1 part sociale	numéro	62
Mr	STEENHOUWER Bernard	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	63 et 64
Mlle	SANTRAINE Virginie	qui accepte	1 part sociale	numéro	65
Mr et Mme	LESCAILLET Louis	qui acceptent	1 part sociale	numéro	66
Mr et Mme	DECARPIGNY Vincent	qui acceptent	1 part sociale	numéro	67
Mlle	DUHAMEL Madeleine	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	68 et 69
Mr et Mme	CARETTE François	qui acceptent	1 part sociale	numéro	70
Mlle	BEHAGUE Michèle	qui accepte	3 parts sociales	numérotés de 71 à 73	
Mr et Mme	LEROY Philippe	qui acceptent	1 part sociale	numéro	74

AG HC

ENREGISTRÉ A PARIS (VÉRIFIÉ) N° 73
le 16 JUL 2003
Bord 254 N° 73 Folio 2353
Reçu : 202 €
p/ Le Receveur Principal, Mand

ENREGISTRÉ A PARIS (VÉRIFIÉ) N° 76
le 16 JUL 2003
Bord 254 N° 76 Folio 2357
Reçu : 202 €
p/ Le Receveur Principal, Mand

ENREGISTRÉ A PARIS (VÉRIFIÉ) N° 74
le 16 JUL 2003
Bord 254 N° 74 Folio 2354
Reçu : 202 €
p/ Le Receveur Principal, Mand

ENREGISTRÉ A PARIS (VÉRIFIÉ) N° 77
le 16 JUL 2003
Bord 254 N° 77 Folio 2358
Reçu : 202 €
p/ Le Receveur Principal, Mand

ENREGISTRÉ A PARIS (VÉRIFIÉ) N° 75
le 16 JUL 2003
Bord 254 N° 75 Folio 2355
Reçu : 202 €
p/ Le Receveur Principal, Mand

ENREGISTRÉ A PARIS (VÉRIFIÉ) N° 78
le 16 JUL 2003
Bord 254 N° 78 Folio 2359
Reçu : 202 €
p/ Le Receveur Principal, Mand

ENREGISTRÉ A PARIS (VÉRIFIÉ) N° 79
le 16 JUL 2003
Bord 254 N° 79 Folio 2360
Reçu : 202 €
p/ Le Receveur Principal, Mand

ENREGISTRÉ A PARIS (VÉRIFIÉ) N° 80
le 16 JUL 2003
Bord 254 N° 80 Folio 2361
Reçu : 607 €
p/ Le Receveur Principal, Mand

ENREGISTRÉ A PARIS (VÉRIFIÉ) N° 81
le 16 JUL 2003
Bord 254 N° 81 Folio 2363
Reçu : 202 €
p/ Le Receveur Principal, Mand

Mr et Mme	THIBAUT Jean-Marie	qui acceptent	1	part sociale	numéro	75
Mr	ADRIANSEN Georges	qui accepte	1	part sociale	numéro	132
Mr	ALBENQUE Dominique	qui accepte	1	part sociale	numéro	133
Mr	ANGELE Régis	qui accepte	2	parts sociales	numérotés	134 et 135
Mr	BANCOURT Yani	qui accepte	1	part sociale	numéro	136
Mr et Mme	BARDEL Jean-Marie	qui acceptent	1	part sociale	numéro	137
Mr et Mme	BAUDENS Claude	qui acceptent	2	parts sociales	numérotés	138 et 139
Mr et Mme	BAUW Maurice	qui acceptent	1	part sociale	numéro	140
Mr et Mme	BEVE Claude	qui acceptent	1	part sociale	numéro	141
Mr	BILBAUT David	qui accepte	1	part sociale	numéro	142
Mme	BODSON Marthe	qui accepte	1	part sociale	numéro	143
Mr	BOUTROUILLE Henri	qui accepte	1	part sociale	numéro	144
Mr	CARTON Jean	qui accepte	3	parts sociales	numérotés de	145 à 147
Mr	CATELLE Jean-Pierre	qui accepte	3	parts sociales	numérotés de	148 à 150
Mr	CATRY Albert	qui accepte	4	parts sociales	numérotés de	151 à 154
Mr et Mme	CAVENNE Michel	qui acceptent	2	parts sociales	numérotés	155 et 156
Mr	CHARLET Bruno	qui accepte	1	part sociale	numéro	157
Mr	CHARLET Guy	qui accepte	1	part sociale	numéro	158
Mr et Mme	CODRON Herve	qui acceptent	2	parts sociales	numérotés	159 et 160
Mr et Mme	COMBE Bernard	qui acceptent	1	part sociale	numéro	161
Mr et Mme	COUSIN Daniel	qui acceptent	1	part sociale	numéro	162
Mr et Mme	DANNEL Léon	qui acceptent	1	part sociale	numéro	163
Mr	DEHOUCK Clément	qui accepte	1	part sociale	numéro	164
Mlle	DEHOUCK Lucie	qui accepte	1	part sociale	numéro	165
Mr	DEHOUCK Samuel	qui accepte	1	part sociale	numéro	166
Mr	DEHOUCK Timothée	qui accepte	1	part sociale	numéro	167
Mr	DEHOUCK Vincent	qui accepte	1	part sociale	numéro	168
Mr et Mme	DELABY Hervé	qui acceptent	3	parts sociales	numérotés de	169 à 171
Mr et Mme	DELAHOUSSE Guy	qui acceptent	1	part sociale	numéro	172
Mr et Mme	DELEFORGE Jean-Marie	qui acceptent	1	part sociale	numéro	173
Mr et Mme	DELOBEAU Pierre	qui acceptent	2	parts sociales	numérotés	174 et 175
Mr et Mme	DELOS Raymond	qui acceptent	1	part sociale	numéro	176
Mr et Mme	DESMET Jacques	qui acceptent	1	part sociale	numéro	177
Mr et Mme	DEVOS Gérard	qui acceptent	1	part sociale	numéro	178
Mr et Mme	D'HOOGHE Herve	qui acceptent	1	part sociale	numéro	179
Mr et Mme	DODIN Michel	qui acceptent	1	part sociale	numéro	180
Mr	DOSSIN Jacques	qui accepte	1	part sociale	numéro	181
Mr et Mme	DUBUS Thomas	qui acceptent	1	part sociale	numéro	182
Mr et Mme	DUPONT Olivier	qui acceptent	1	part sociale	numéro	183
Mr et Mme	GOSSELET Daniel	qui acceptent	1	part sociale	numéro	184

AG

RC

16 JUL 2003

254 82

2364

202 €

Reçu : P/ Le Receveur Principal, N. Vind

16 JUL 2003

254 83

2365

405 €

Reçu : P/ Le Receveur Principal, N. Vind

16 JUL 2003

254 84

2368

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, N. Vind

16 JUL 2003

254 85

2369

202 €

Reçu : P/ Le Receveur Principal, N. Vind

16 JUL 2003

254 86

2370

202 €

Reçu : P/ Le Receveur Principal, N. Vind

16 JUL 2003

254 87

2371

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, N. Vind

16 JUL 2003

254 88

2372

202 €

Reçu : P/ Le Receveur Principal, N. Vind

16 JUL 2003

254 89

2373

202 €

Reçu : P/ Le Receveur Principal, N. Vind

16 JUL 2003

254 90

2374

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal, N. Vind

Mr	GRONDEL Gérard	qui accepte	1 part sociale	numéro	185
Mr	HERIPRE Francis	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	186 et 187
Mme	HERNIEZ Georgette	qui accepte	1 part sociale	numéro	188
Mr et Mme	JACOB Marc	qui acceptent	1 part sociale	numéro	189
Mr et Mme	JOVENEUX Jean	qui acceptent	4 parts sociales	numérotés de	190 à 193
Mr	LEBECQUE Jean-Marc	qui accepte	1 part sociale	numéro	194
Mr	LEDEIN Jacques	qui accepte	1 part sociale	numéro	195
Mr et Mme	MARKEY Serge	qui acceptent	1 part sociale	numéro	196
Mr et Mme	MORONVALLE Benoît	qui acceptent	2 parts sociales	numérotés	197 et 198
Mr	PARENT Bernard	qui accepte	1 part sociale	numéro	199
Mr et Mme	PERSYN Pascal	qui acceptent	2 parts sociales	numérotés	200 et 201
Mr et Mme	PETIAU Bernard	qui acceptent	1 part sociale	numéro	202
Mr et Mme	RIDEZ Jean-Marie	qui acceptent	4 parts sociales	numérotés de	203 à 206
Mr et Mme	RITEL Daniel	qui acceptent	1 part sociale	numéro	207
Mr et Mme	ROLAND René	qui acceptent	1 part sociale	numéro	208
Mr et Mme	ROUSSEL Jean-Jacques	qui acceptent	1 part sociale	numéro	209
Mr et Mme	SAGARY Roland	qui acceptent	1 part sociale	numéro	210
Mr	SARDANAL Henry Claude	qui accepte	1 part sociale	numéro	211
Mr et Mme	SAVELON Marcel	qui acceptent	2 parts sociales	numérotés	212 et 213
Mme	SCHAPMAN Thérèse	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	214 et 215
Mr	SCRIVE Daniel	qui accepte	1 part sociale	numéro	216
Mr et Mme	SION André	qui acceptent	1 part sociale	numéro	217
Mr et Mme	SION Henri-Luc	qui acceptent	1 part sociale	numéro	218
Mr et Mme	SOBRIE Didier	qui acceptent	1 part sociale	numéro	219
Mr	SPANNEUT Clotaire	qui accepte	1 part sociale	numéro	220
Mr	TANGUY René	qui accepte	5 parts sociales	numérotés de	221 à 225
Mr et Mme	THERET Aimé	qui acceptent	1 part sociale	numéro	226
Mr et Mme	TURPIN Joël	qui acceptent	1 part sociale	numéro	227
Mr et Mme	VANDERMEERSCH Bruno	qui acceptent	4 parts sociales	numérotés de	228 à 231
Mr et Mme	VANDEVOORDE Jean-Marie	qui acceptent	2 parts sociales	numérotés	232 et 233
Mr	VANDEWALLE Eric	qui accepte	1 part sociale	numéro	234
Mr	VANDEWYHAEGHE Jean-Marie	qui accepte	6 parts sociales	numérotés de	235 à 240
Mr	VANICATTE Pierre	qui accepte	2 parts sociales	numérotés	241 et 242
Mr et Mme	VERCRUYSSSE Marc	qui acceptent	1 part sociale	numéro	243
Mr et Mme	VERDAVAINE Claude	qui acceptent	1 part sociale	numéro	244
Mr et Mme	VEREECKE Didier	qui acceptent	1 part sociale	numéro	245
Mr et Mme	ZABINSKI Jean-Michel	qui acceptent	1 part sociale	numéro	246

Par la présente cession, les cessionnaires deviennent propriétaires des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits et obligations y attachés.

AG RC

ENREGISTRÉ A L'IMPRIMERIE N° 10000000000000000000

16 JUL. 2003

254 91 2378

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. V. V. V.

16 JUL. 2003

254 94 2381

Reçu : 405 €

P/ Le Receveur Principal

N. V. V. V.

16 JUL. 2003

254 97 2384

Reçu : 809 €

P/ Le Receveur Principal

N. V. V. V.

ENREGISTRÉ A L'IMPRIMERIE N° 10000000000000000000

16 JUL. 2003

254 92 2379

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. V. V. V.

ENREGISTRÉ A L'IMPRIMERIE N° 10000000000000000000

16 JUL. 2003

254 95 2382

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. V. V. V.

16 JUL. 2003

254 98 2385

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. V. V. V.

ENREGISTRÉ A L'IMPRIMERIE N° 10000000000000000000

16 JUL. 2003

254 93 2380

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. V. V. V.

16 JUL. 2003

254 96 2383

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. V. V. V.

16 JUL. 2003

254 99 2386

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. V. V. V.

A cet effet, les cédants subrogent les cessionnaires dans tous leurs droits et actions résultant de la propriété des parts cédées.

Les cédants abandonnent la totalité du bénéfice de l'exercice en cours attachée aux dites parts, au profit des cessionnaires.

Il est ici déclaré qu'il n'a été délivré aucun titre de ces parts dont la propriété ne résulte que des statuts de la société et des actes modificatifs ultérieurs.

Les cessionnaires se conforment aux clauses des statuts qu'ils déclarent parfaitement connaître.

PRIX DE LA CESSION

Les présentes cessions sont consenties et acceptées par les cédants et les cessionnaires moyennant le prix de 4 214 € la part, soit au total la somme de **800.660 €** que les cessionnaires ont payé comptant, ce jour, à :

- **Madame Eliane LATORSE la somme de 318.283,42 €**
 - ✓ 75 parts à 4.214 € la part 316.050,00 €
 - ✓ 53 % de une part : 4.214 x 53 % 2 233,42 €
- **Monsieur et Madame Michel LATORSE la somme de 482.376,58 €**
 - ✓ 114 parts à 4.214 € la part 480.396,00 €
 - ✓ 47 % de une part : 4.214 x 47 % 1.980,58 €

Qui le reconnaissent et en donnent bonne et valable quittance

DECLARATIONS GENERALES

1) Les soussignés de première et de seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 25 janvier 1985, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiements ou de déconfiture ;
- qu'ils sont résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2) Les soussignés de première part déclarent :

- qu'il n'existe de leur chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ;
- que la société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et de liquidation judiciaires.

PROPRIETE JOUISSANCE

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales cédées, et en auront la jouissance à compter de ce jour.

GARANTIE DE PASSIF

Les cédants garantissent expressément :

- que ladite société n'a contracté aucune dette ni aucun engagement susceptible de provoquer un passif autre que celui figurant au bilan certifié arrêté au 20 février 2003 par la société SA COGEFA expert comptable remis le 28 février 2003 à Monsieur Henri CORBEL es qualité, ou résultant des polices et contrats habituels concernant l'exploitation normale de la société ;
- qu'à ce jour, aucune réclamation fiscale ou autre n'a été formulée contre la société.

AG HC

ENTREE
le 16 JUL 2003
Bord 254 102 2389
Requ: 102 €
P/ Le Receveur Principal, N. Vandy

ENTREE
le 16 JUL 2003
Bord 254 105 2393
Requ: 809 €
P/ Le Receveur Principal, N. Vandy

ENTREE
le 16 JUL 2003
Bord 254 108 2396
Requ: 202 €
P/ Le Receveur Principal, N. Vandy

ENTREE
le 16 JUL 2003
Bord 254 101 2388
Requ: 405 €
P/ Le Receveur Principal, N. Vandy

ENTREE
le 16 JUL 2003
Bord 254 104 2391
Requ: 202 €
P/ Le Receveur Principal, N. Vandy

ENTREE
le 16 JUL 2003
Bord 254 107 2395
Requ: 202 €
P/ Le Receveur Principal, N. Vandy

ENTREE
le 16 JUL 2003
Bord 254 100 2387
Requ: 202 €
P/ Le Receveur Principal, N. Vandy

ENTREE
le 16 JUL 2003
Bord 254 103 2390
Requ: 405 €
P/ Le Receveur Principal, N. Vandy

ENTREE
le 16 JUL 2003
Bord 254 106 2394
Requ: 202 €
P/ Le Receveur Principal, N. Vandy

Tout passif non déclaré mais existant au jour de la cession, ou tout passif ayant une autre cause antérieure à cette date et qui se révélerait ultérieurement, donnera lieu à un versement par les cédants, au prorata de leurs actions cédées, et sous les réserves ci-après formulées, d'une indemnité aux cessionnaires.

Le passif supplémentaire pourra résulter notamment de l'exécution d'engagements hors bilan, tels que cautions et avals donnés par la société, ou être l'effet de redressements effectués par les administrations fiscales ou sociales résultant ou non de vérifications de la société.

A cet égard, il est bien entendu que ne peut s'entendre comme passif supplémentaire que la différence entre les sommes inscrites au passif à titre notamment de provisions et la somme réellement à payer par la société.

L'indemnité éventuelle sera donc égale au passif supplémentaire révélé.

Toutefois, ladite indemnité devra être égale à l'écart réellement payé par la société.

Dès lors, il sera tenu compte des incidences que ce passif nouveau pourrait avoir, le cas échéant sur la détermination du bénéfice imposable de la société.

Les cessionnaires préviendront les cédants, par lettre recommandée AR, de toutes vérifications de la société par une administration fiscale, sociale ou économique, dans le délai de trente jours qui suivront l'accusé de réception par la société de l'avis de vérification ou de la demande de renseignements, afin qu'ils puissent, par leur conseil respectif, intervenir dans la discussion de toutes réclamations qui pourraient être faites à cette occasion.

Aucun passif supplémentaire, au sens du présent article, ne devra être accepté ni acquitté sans que les cédants en soient préalablement avisés et sans qu'ils aient disposé d'un délai d'un mois à compter de cette information pour justifier du règlement ou du caractère non fondé de la dette.

Toutes sommes dues au titre de l'indemnisation prévue au présent article donnera lieu au paiement entre les mains des cessionnaires sur simple justification de sa part, les cédants étant responsables du paiement de l'indemnité éventuellement due de façon solidaire.

La garantie de passif ci-dessus stipulée ne sera appelée à s'appliquer que dans les conditions suivantes :

- elle n'aura à s'exécuter que si elle entraîne pour la société, des conséquences financières supérieures à un euros (1 €), tous préjudices confondus en ce compris les redressements émanant de l'administration fiscale et sociale.

- la garantie résultant des présentes dispositions expirera dans un délai de quatre années à compter de la cession définitive des parts sociales, sauf en matière fiscale, parafiscale et sociale pour laquelle elle ne s'éteindra que par la prescription légale applicable aux dettes concernées.

En garantie de la bonne exécution par les cédants des engagements souscrits aux termes de la présente convention de garantie de passif, il a été convenu que ceux-ci donnent solidairement leur caution pour garantir le passif. Afin d'assurer cette garantie il est souscrit auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine une caution bancaire à première demande d'un montant global de 8.000 € .

DECLARATION DU CEDANT

Les cédants déclarent et garantissent aux cessionnaires :

- 1 - qu'il n'existe aucune inscription de privilège ou de nantissement ainsi qu'il résulte d'un état délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne en date du 11 mars 2003 ci-après annexé.
- 2 - qu'aucune inscription n'a été prise contre la société au registre des protêts, ainsi que cela résulte d'un état délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de Libourne en date du 11 mars 2003 ci-annexé.
- 3 - que les parts du GFA n'ont fait l'objet d'aucun nantissement ou promesse de nantissement.
 - qu'elles sont intégralement libérées.
 - qu'elles ne sont pas amorties.
 - qu'un droit de vote est attaché à toutes les parts.
 - que les droits de propriété sur chacune des parts cédées ne font l'objet d'aucune contestation.

AG HC

EMPLACEMENT DE LA RECEPTION

16 JUL. 2003

254 109 2397

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. Ward

EMPLACEMENT DE LA RECEPTION

16 JUL. 2003

254 110 2398

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. Ward

EMPLACEMENT DE LA RECEPTION

16 JUL. 2003

254 112 2400

Reçu : 405 €

P/ Le Receveur Principal

N. Ward

EMPLACEMENT DE LA RECEPTION

16 JUL. 2003

254 113 2401

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. Ward

EMPLACEMENT DE LA RECEPTION

16 JUL. 2003

254 115 2403

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. Ward

16 JUL. 2003

254 116 2404

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. Ward

16 JUL. 2003

254 117 2405

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. Ward

EMPLACEMENT DE LA RECEPTION

16 JUL. 2003

254 111 2399

Reçu : 405 €

P/ Le Receveur Principal

N. Ward

EMPLACEMENT DE LA RECEPTION

16 JUL. 2003

254 114 2402

Reçu : 202 €

P/ Le Receveur Principal

N. Ward

- 4 - Que la présente cession entraîne pas :
- la violation d'une disposition législative ou réglementaire, d'un accord, d'un contrat ou d'une décision judiciaire,
 - le droit de quiconque de résilier un contrat ou un accord auquel la société est partie, ou d'en modifier les effets.
- 5 - Qu'aucune interdiction administrative, judiciaire ou autre tendant à paralyser partiellement ou totalement l'exploitation agricole n'a été signifiée à la société.
- 6 - Que la société n'a consenti aucun engagement hors bilan, par caution, aval ou autrement ;
- 7 - Que la société n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective de redressement judiciaire ou de liquidation selon les dispositions de la loi du 25 janvier 1985 ;
- 8 - Qu'il n'existe aucun litige social, fiscal, civil en cours ou en instance ni contentieux de quelque nature que ce soit ;
- 9 - Que les documents comptables de la société sont régulièrement tenus ;
- 10 - Que le registre d'assemblées générales et à jour et qu'il sera communiqué aux cessionnaires afin qu'ils constatent qu'aucune résolution n'a été adoptée visant à accorder un avantage particulier (rémunération de compte courant par exemple) aux associés cédants ;
- 11 - Que la société est à jour de ses primes d'assurances.
- 12 - Que les biens faisant l'objet de la présente sont libres de toute hypothèque ou droits réels.
- 13 - Les cédants déclarent qu'ils ont informé la SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE par courrier en date du 02 juin 2003 du projet de cession de parts à la société UNIGER, qui a répondu le 03 juin 2003 que l'opération était exclue du domaine d'application du droit de préemption de la SAFER (courrier en annexe).
- 14- Les cédants déclarent après information auprès de la CDOA de la Gironde que le changement de bailleur n'entraînent pas une nouvelle demande d'exploiter dès l'instant où la société exploitante reste la même.
- 15- Que l'état hypothécaire adressé à Maître LAVERGNE le 08 janvier 2003 fait état de deux inscriptions le 17 décembre 1990 sur le compte de la SNC CHEVALIER 89 en garantie de deux prêts souscrits auprès de la BPSO Libourne. Cette inscription est devenue sans objet après le décès de Monsieur Henri LATORSE survenu le 26 juillet 1994, les prêts ayant été remboursés par anticipation par l'ADI (ci-joint attestation de remboursement anticipé de la BPSO en date du 04 juin 2003).

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour l'enregistrement, Madame Eliane LATORSE, Monsieur et Madame Michel LATORSE, cédants déclarent que :

- les parts sociales cédées aux termes des présentes numérotées de **1 à 75 et de 132 à 246** leur ont été attribuées en représentation de leurs apports en numéraire,
- la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société.

AGREMENT

Ayant décidé de procéder à la cession de **244** parts sociales sur les 246 parts qu'ils détiennent, la collectivité des associés a agréé les cessionnaires en qualité d'associés du GFA aux termes d'une délibération du G.F.A. SAINT VINCENT en date du 28 février 2003.

Par la même décision, la collectivité des associés a autorisé la modification des statuts en substituant les cessionnaires aux cédants dans les limites de la présente cession.

AG

RC

RECEIPT

16 JUL 2003

254 118 2406

1011 €

Le Receveur Principal, N. Ward

RECEIPT

16 JUL 2003

254 119 2407

202 €

Le Receveur Principal, N. Ward

RECEIPT

16 JUL 2003

254 120 2408

202 €

Le Receveur Principal, N. Ward

RECEIPT

16 JUL 2003

254 121 2409

809 €

Le Receveur Principal, N. Ward

RECEIPT

16 JUL 2003

254 122 2410

405 €

Le Receveur Principal, N. Ward

RECEIPT

16 JUL 2003

254 123 2411

202 €

Le Receveur Principal, N. Ward

16 JUL 2003

124 124 2412

1214 €

Le Receveur Principal, N. Ward

16 JUL 2003

125 125 2413

405 €

Le Receveur Principal, N. Ward

16 JUL 2003

126 126 2414

202 €

Le Receveur Principal, N. Ward

ENGAGEMENT DE DONNER A BAIL RURAL A LONG TERME

Le G.F.A. SAINT VINCENT représenté es-qualité par Monsieur Henri CORBEL s'engage dès à présent à consentir un bail rural à long terme de 25 années à compter de ce jour à Messieurs Lionel et David LATORSE sur la totalité des surface du GFA, à savoir 4 ha 46 ares et 66 centiares et moyennant un fermage de 19 hl / hectare d'AOC Saint Emilion.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par les cessionnaires, qui s'y obligent.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les soussignés font élection de domicile en leurs demeures respectives.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les comparants affirment, sous les peines édictées par l'article 1387 du code général des impôts, que cet acte exprime l'intégralité du prix convenu ; ils reconnaissent avoir été informés des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Ils affirment que cet acte n'est ni modifié ni contredit par aucune contre lettre contenant augmentation du prix.

Fait en six originaux
A Paris,
Le 16 juin 2003

Monsieur Alain GIREME,

es qualités, représentant la Société COGEFA et agissant pour le compte des cédants

- Madame Eliane LATORSE d'une part,
- Monsieur Michel LATORSE et Madame Annie LATORSE d'autre part

*bon pour cession de 189 parts sociales en pleine propriété
et 1 part en indivision »*

*Bon pour cession de 189 parts sociales en pleine propriété
et une part en indivision*



Monsieur Henri CORBEL,

es qualités, représentant UNIGER et agissant pour le compte des cessionnaires mandants

"bon pour acceptation de cession"

Bon pour acceptation de cession



Re

16 JUL 2015
254 127 2415
202
P/ Le Havre Finissee

16 JUL 2016
254 128 2416
202
P/ Le Havre Finissee

16 JUL 2017
254 129 2417
202
P/ Le Havre Finissee

POUVOIR

Je soussigné Patrick de LATAILLADE, Directeur Général de la Société UNIGER, Société Anonyme au capital de 3.408.372 euros dont le siège social est à Paris 15ème, 91/93, boulevard Pasteur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 315 429 837, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du Conseil d'administration en date du 22 février 1995 et reconduit dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2002

La société UNIGER agissant pour le compte des personnes aux termes des bordereaux de souscription dont une copie est annexée au présente,

Confère tous pouvoirs pour agir ensemble ou séparément à

Monsieur Henri CORBEL domicilié 91/93, boulevard Pasteur 75710 PARIS CEDEX 15

Madame Catherine BOUCHARD, domiciliée 91/93, boulevard Pasteur 75710 PARIS CEDEX 15

- **Pour signer l'acte de cession de 190 parts du GFA SAINT VINCENT**, cession consentie et acceptée moyennant un prix global hors frais de huit cent mille six cent soixante euros (800.660,00 euros)
- **Pour payer le prix de huit cent mille six cent soixante euros (800.660,00 euros) à :**
 - **Madame Eliane LATORSE** à concurrence de trois cent dix huit mille deux cent quatre vingt trois euros et quarante deux centimes (318.283,42 €),
 - **Monsieur et Madame Michel LATORSE** à concurrence de quatre cent quatre vingt deux mille trois cent soixante seize euros et cinquante huit centimes 482.376,58 €

Fait à Paris

Le 16 juin 2003

"Bon pour pouvoir"

Bon pour pouvoir

HL

AG

AC

POUVOIR

- **Madame Eliane TEILLET**

née le 18 septembre 1949 à Saint Romain de Vignague (Gironde)

Demeurant à Gabaron 33670 LA SAUVE (Gironde)

Veuve et non remariée de Monsieur Henri LATORSE

détenant :

- 1) 131 parts en pleine propriété,
 - 2) 1 part en indivision
- du GFA SAINT VINCENT,

Constitue par les présentes pour mon mandataire :

SA COGEFA

Représentée par Monsieur Alain GIREME, directeur,

Dont le siège social est situé 186 bd du Président Wilson 33000 BORDEAUX

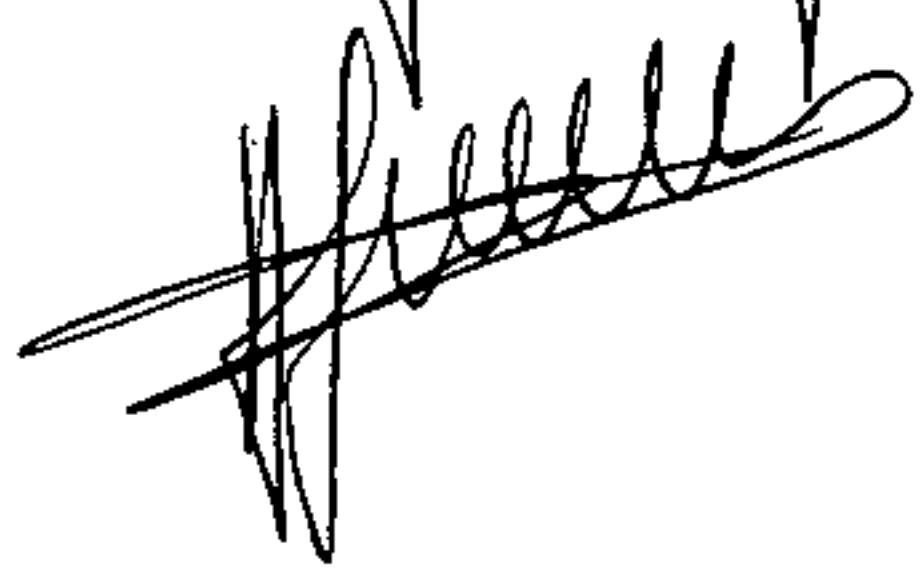
auquel je donne pouvoir au nom et pour mon compte de vendre, aux personnes présentées par la Société UNIGER et aux prix de 4 214 € la part,

- 75 parts n° 1 à 75 sur les 131 en pleine propriété, et
 - 1 part n° 246 en indivision
- que je détiens dans le GFA SAINT VINCENT.

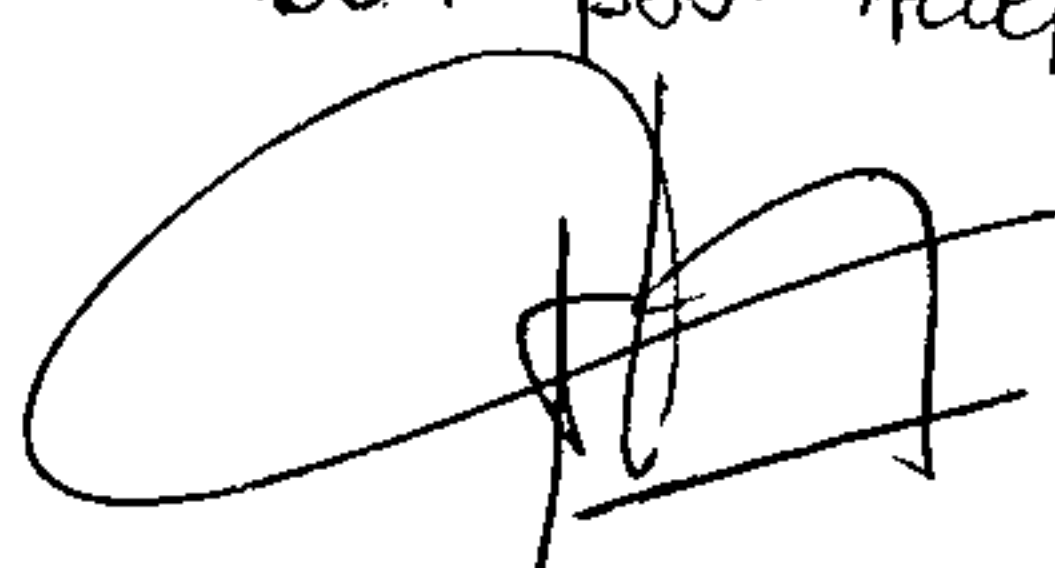
et en générale faire le nécessaire pour ladite cession.

Fait à La Sauve,
le 02 juin 2003

Eliane LATORSE (1)

Bon pour pouvoir


Alain GIREME (2)

Bon pour Acceptation


(1) signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »

(2) signature précédée de la mention « bon pour acceptation »

AG 

POUVOIR

- **Monsieur Michel Jean LATORSE,**
et Madame Annie Françoise Pasquina GAVERINA

nés à savoir : Monsieur LATORSE le 04 octobre 1943 à La Sauve (Gironde)

Madame LATORSE le 04 juillet 1945 à Castelveil (Gironde)

Demeurant ensemble à TARGON 33760 (Gironde)

Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Castelveil le 27 janvier 1966, ledit régime sans changement depuis.

détenant :

- 1) 114 parts en pleine propriété,
 - 2) 1 part en indivision
- du GFA SAINT VINCENT,

Constituent par les présentes pour notre mandataire :

SA COGEFA

Représentée par Monsieur Alain GIREME, directeur,

Dont le siège social est situé 186 bd du Président Wilson 33000 BORDEAUX

auquel je donne pouvoir au nom et pour mon compte de vendre, aux personnes présentées par la Société UNIGER et aux prix de 4 214 € la part,

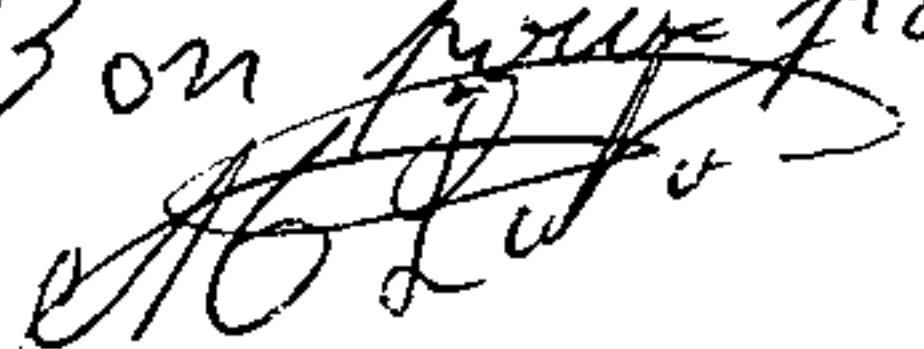
- 114 parts n° 132 à 245 sur les 114 en pleine propriété, et
- 1 part n° 246 en indivision

que je détiens dans le GFA SAINT VINCENT.

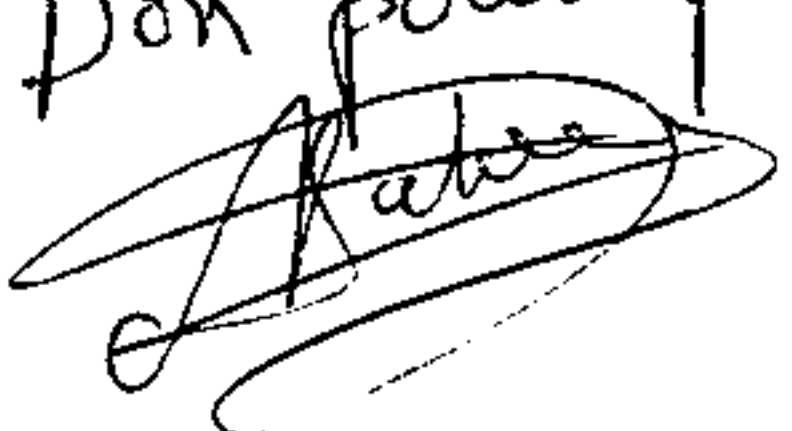
et en générale faire le nécessaire pour ladite cession.

Fait à Targon,
le 02 juin 2003

Michel LATORSE (1)

Bon pour pouvoir


Annie LATORSE (1)

Bon pour pouvoir


Alain GIREME (2)

Bon pour Acceptation
de Pouvoir


(1) signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »

(2) signature précédée de la mention « bon pour acceptation »

AG

He

Greffie
du Tribunal de Commerce de
LIBOURNE
36 RUE VICTOR HUGO BP 195
33504 LIBOURNE CEDEX

Réf. Requêteur : COGEFA

Réf. Greffe : 21122

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 11/03/2003 exclusivement

REQUERANT

COGEFA
186BLD PT WILSON
33000 BORDEAUX

DU CHEF DE GFA GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE SAINT VINCENT
LANSEMAN
33330 ST SULPICE DE FALGAYRENS
Sauf Inscription prise à une autre adresse
Activité principale : LA PROPRIETE L'ADMINISTRATION

REVELATION NEGATIVE :

Privilège de vendeur
Nant.jud.provis. D.31/7/92
Nantis.judic-art 53 anc CPC
Warrants
Trésor
Protets
Clause de propriété
NTISSEMENT Déf PARTS SOC.
Nantiss. de Parts Sociales.
Déclaration de créance
Nantissement fonds artisanal

Privilège de nantissement
Nant.jud.définitif D 31/7/92
Priv.Nant.Outil.Mater.-PNOM
Sécurité Sociale
Crédit Bail
Contrat de location
BIENS INALIENABLES/PLAN RJ
Nantissement prov.Parts Soci
Mention saisie SEC.SOCIALE
sociale/Saisie/ Prolongation
Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 0 inscription.

Le Greffier,



Ag He

COGEFA
Comptabilité Gestion et Fiscalité Agricole

Bordeaux, le 02 juin 2003

SAFER
Bureau du Lac
16 ave de Chavailles
33520 BRUGES

Nos réf. 9139

A l'attention de Monsieur OLIVIER

Monsieur le Directeur,

Nous vous informons par la présente que 243 parts sur 246 du GFA SAINT VINCENT, sis Lanseman, 33330 SAINT SULPICE DE FALEYRENS vont être cédées à des cessionnaires présentés par la Société UNIGER.

Pour retracer l'historique de cette propriété, Michel et Henri LATORSE l'ont acquise en octobre 1990 de Monsieur RIPPE. Sa superficie était de 4.6611 hectares et comptait une maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation. Dans le même temps, il ont constitué une société Civile d'Exploitation dénommée SC CLOS SAINT VINCENT. Un bail de 9 ans a été signé entre les propriétaires et la SC CLOS SAINT VINCENT. Après le décès de Monsieur Henri LATORSE, survenu le 26 juillet 1994, Eliane LATORSE, son épouse, et Monsieur et Madame Michel LATORSE ont constitué un GFA par des apports en numéraires. En octobre 1995, le GFA SAINT VINCENT achetait les actifs de cette propriété.

Depuis 2 ans, les Vignobles LATORSE rencontrent des difficultés de trésorerie. Afin de consolider la situation financière professionnelle de la famille LATORSE, nous avons négocié avec la Société UNIGER, le rachat de 243 parts du GFA. Dès que ce rachat sera effectué, le bail de 9 ans consenti à la SC CLOS SAINT VINCENT, sera transformé en bail à long terme de 25 ans.

Vous trouverez ci-joint le projet de cession de parts.

Suite à cette information, nous vous demandons de nous donner l'intention de la SAFER, par rapport à cette cession de parts.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus distinguées.

A.GIREME
Directeur,



AG *He*

SAFER

Aquitaine
Atlantique



Société d'Amenagement Foncier et d'Etablissement Rural

DIRECTION GÉNÉRALE ▲

18, av. Louis Sallenave
BP 605
64006 Pau Cédex
Tél: 05 59 90 34 20
Fax: 05 59 90 34 39

S.A. au cap. de 928 000 €
RCS Pau 63 B 37
SIRET 096 360 373 00058
APE 703 C

COGEFA

186 boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX

A l'attention de Monsieur Alain GIREME

**Objet : cession de parts
GFA SAINT-VINCENT**

Bruges, le 3 juin 2003

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier nous informant de la cession de 243 parts sur 246 du GFA SAINT-VINCENT sis à Saint-Sulpice de Faleyrens.

Nous vous confirmons que cette opération est exclue du domaine d'application du droit de préemption de la SAFER.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Béarn ▲

18, av. Louis Sallenave
BP 605
64006 Pau Cédex
Tél: 05 59 90 34 20
Fax: 05 59 90 34 39
Reception:
les lundis de 9h à 12h
les mardis de 9h à 12h

Pays-basque ▲

18, av. Louis Sallenave
BP 605
64006 Pau Cédex
Tél: 05 59 90 34 20
Fax: 05 59 90 34 39
Reception:
les lundis de 9h à 12h
les mardis de 9h à 12h

Capitaine ▲

18, av. Louis Sallenave
BP 605
64006 Pau Cédex
Tél: 05 59 90 34 20
Fax: 05 59 90 34 39
Reception:
les lundis de 9h à 12h
les mardis de 9h à 12h

Landes ▲

18, av. Louis Sallenave
BP 605
64006 Pau Cédex
Tél: 05 59 90 34 20
Fax: 05 59 90 34 39
Reception:
les lundis de 9h à 12h
les mardis de 9h à 12h

Hervé OLIVIER
Chef de Service Départemental

AG He

DES HOMMES. DES TERRES. DES PROJETS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conservation des hypothèques

LIBOURNE

Demande de renseignements

n° 2003H5745, déposée par la Société CLOS ST VINCENT

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Dans le cadre de la présente le conservateur certifie :

- pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1956 au 01/05/2001
[] qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,
[x] qu'il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 2 faces de copies de fiches ci-jointes,
- pour la période de publication sous FIDJI : du 02/05/2001 au 04/05/2003 (date de mise à jour fichier)
[x] qu'il n'existe qu'1 formalité indiquée dans l'état réponse ci-joint.

La réponse est limitée aux formalités dans lesquelles l'identité de la personne interrogée a été certifiée.

A LIBOURNE, le 04/06/2003

Le conservateur des hypothèques,

M. BURGALIERES

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

AG

He

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST

A T T E S T A T I O N

Nous soussignés BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST, Agence de LIBOURNE, 103 avenue du Général de Gaulle, 33500 Libourne, attestons que les prêts N° 73799 d'un montant de 4.000.000 F et N° 73800 d'un montant de 2.200.000 F consentis à la SNC Chevalier 89 ont fait l'objet d'un remboursement anticipé total en date du 25.11.1994 et du 10.01.1995.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Libourne le 4 juin 2003

Xavier Mesnier
Responsable agriculture viticulture

BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST
Groupe EST GIRONDE
103, Avenue du Général de Gaulle
33500 LIBOURNE
Tél. : 05 57 55 19 00
Fax : 05 57 55 19 09

Siège social :
5, place Jean-Jaures - B.P. 516
33001 Bordeaux Cedex
Téléphone : 56 01 86 86
Télécopie : 56 81 35 48
Télex : 570 315 F
R.C.S. Bordeaux B 457 204 07

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés

Madame Eliane TEILLET

associée détenteur de **56 parts** en pleine propriété du GFA SAINT VINCENT
née le 18 septembre 1949 à Saint Romain de Vignague (Gironde)
Demeurant à Gabaron 33670 LA SAUVE (gironde)
Veuve et non remariée de Monsieur Henri LATORSE

Agissant en sa qualité d'associé de la société dénommée GFA SAINT VINCENT, groupement foncier agricole dont le siège social initialement fixé à Lanseman 33330 SAINT SULPICE DE FALEYRENS, a été transféré au 91-93 Boulevard Pasteur 75015 PARIS par décision extraordinaire des associés en date du 28 février 2003, transfert d'immatriculation en cours au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS,

Et représentée par la Société COGEFA, société anonyme au capital de 46 000 EUR, dont le siège social est à BORDEAUX - 186 bd du Président Wilson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro B 325 068 997, elle même représentée aux présentes par Monsieur Alain GIREME en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur et Madame Michel LATORSE et par Madame Eliane LATORSE, aux termes d'un pouvoir en date du 02 juin 2003, demeurés ci-annexés.

*Ci-après dénommée " Le cédant"
D'une part*

La Société UNIGER, société anonyme au capital de 3 408 372 €, dont le siège social est à PARIS 15^{ème} 91 et 93 boulevard Pasteur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 315 429 837, représentée aux présentes par Monsieur Henri CORBEL en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur de GUILHEM de LATAILLADE Patrick, Directeur Général de la société UNIGER, aux termes d'une procuration en date du 16 juin 2003, demeurée ci-annexée.

Ladite société UNIGER , agissant pour le compte de :

Mlle	BEGHIN Geneviève célibataire	16, rue Malvoisin demeurant 62410 Ulluch
Mme	BERTON Yvonne veuve	20, rue Thibaut demeurant 62220 Carvin
Mme	BEGHIN Edmonde veuve	16, rue Malvoisin demeurant 62410 Ulluch
Mme et Mr	QUEHEN Geneviève mariés sous le régime de la Communauté universelle	4, route Hinges demeurant 62920 Gonnehem
Mr	LECAT Jean-Paul marié sous le régime de la Séparation de biens	Moulin du Rayt demeurant 59740 Felleries
Mr	SUKNO Frank marié sous le régime de la Séparation de biens	69, rue Anatole France demeurant 59184 Sainghin en Weppes
Mr	DELABY Joseph marié sous le régime de la Séparation de biens	85, rue Mal Joffre demeurant 59155 Faches Thumesnil
Mr	DURAND Jacky marié sous le régime de la Séparation de biens	9, rue du Procureur demeurant 59320 Englos
Mr	COUSSENS Daniel Marié sous le régime de la Séparation de biens	3, rue du Pressoir demeurant 95810 – Epiais-Rhus
Mr	EMPISSE René veuf	326, rue du Général Leclerc demeurant 62370 Audruicq

AG

HC

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°1

Ext 2427

Enregistrement : 809 €

Timbre : 210 €

Total liquidé : mille dix-neuf euros

Montant reçu : mille dix-neuf euros

L'Agent



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°2

Ext 2428

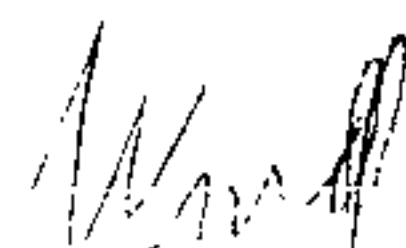
Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°3

Ext 2429

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°4

Ext 2440

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°5

Ext 2441

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent



Ext 2445



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°7

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent

Ext 2444



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°6

Enregistrement : 809 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : huit cent neuf euros

Montant reçu : huit cent neuf euros

L'Agent

Mr	LEJAYE Claude veuf	60, rue de la République demeurant 59264 Onnaing
Mr et Mme	LIEVEN René Marié sous le régime de la communauté	4, rue du Klythouck demeurant 59122 - Killem
Mr	COX Claude célibataire	34, Allée des Charmes demeurant 59700 Marcq en Baroeul
Mr et Mme	GUERIF Michel mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	16, rue Jules Guesdes demeurant 59120 Loos
Mr et Mme	BENARD Jean-François mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	3, Allée du petit Trot demeurant 59840 Lompret
Mr et Mme	STEKELOROM Thierry mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	2, place de l'Orme demeurant 62280 St Martin lez Boulogne
Mr et Mme	GONTIER Daniel mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	99, Bd Clémenceau demeurant 59510 Hem
Mr et Mme	BOCQUET Daniel mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	270, rue Brossolette demeurant 62110 Henin Beaumont
Mr et Mme	DELACROIX Pierre mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	16B rue Fily demeurant 59151 Arleux
Mr et Mme	HENNINOT Jacques mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	14, Allée Léonard de Vinci demeurant 59290 Wasquehal
Mr et Mme	RENOIR Jean-Pierre mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	118, rue Jean Jaures demeurant 59216 Sars Poteries
Mr et Mme	VERHAEGHE Marc Antoine mariés sous le régime de la Participation aux acquêts	4, rue du Moulin demeurant 59223 Roncq
Mr et Mme	GHESTEM André mariés sous le régime de la Séparation de biens	9, Résidence le coquelicot demeurant 62840 Saily sur la lys
Mr et Mme	DEBROSSE Robert mariés sous le régime de la Communauté	12, rue Le Blanc Coulon demeurant 59320 Ennetières en Weppes
Mr et Mme	DELTOUR Louis mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	26, rue du pont Naplet demeurant 59242 Cappelle en Pevele
Mr et Mme	BOYAERT Gérard mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	35bis, rue St Jean demeurant 59246 Mons en pevele
Mr et Mme	MORTREUX Claude mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	67 rue Sainte Barbe demeurant 59283 RAIMBEAUCOURT
Mr et Mme	SPRIET Gérard mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	21, rue d'Helin demeurant 59710 Ennevelin
Mr et Mme	BRUNAUX Pierre mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	259, Allée du Bocage demeurant 59710 Merignies
Mr et Mme	DELATTRE Pierre mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	16, rue du Riez demeurant 59242 Templeuve
Mr et Mme	BIALAY Bruno mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	33, rue de Wattignies demeurant 59139 Noylles lez Seclin
Mr et Mme	VERDOUCQ Vincent mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêt	28D, route de St Omer demeurant 59380 Socx
Mr et Mme	LONGUEPE Gilbert mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêt	15, rue des Quatre Bons Dieux demeurant 59235 Bersée
Mr et Mme	BOONE André mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	20, rue de la Monette demeurant 59710 Avelin
Mr et Mme	CARELS Guy mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	1, rue du Château La Caudescure demeurant 59660 Merville
Mr et Mme	LAMBLIN mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	Chemin de Graincourt demeurant 59267 Cantaing/Escaut

AC

Hc

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°8
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2446



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°9
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2447



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°10
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2448



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°11
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2449



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°12
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2450



Ext 2452

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°14
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent



Ext 2451



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°13
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Mr et Mme	GHYSEL Philippe	52 rue Voltaire
	mariés sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts	demeurant 62980 VERMELLES
Mr et Mme	TRUBLIN Georges	33, Place Roland
	veuf	demeurant 59710 Pont à marq

En vertu des ENGAGEMENTS D'ACHAT DE PARTS souscrits par chacun d'eux .

Ci-après dénommés " les cessionnaires "
De seconde part,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE CESSION DE PARTS, OBJET DES PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT

1 - Exposé Préliminaire

La société a été constituée le 20 octobre 1995 par acte authentique enregistré le 26 octobre 1995 auprès de la recette des impôt de Bordeaux Sud Est (bordereau 365 n° 2). La société a été immatriculée le 30 octobre 1995 auprès du RCS de Libourne sous le n° D 402.742.258.

Le 15 octobre 1995, la société a acheté à la SNC CHEVALIER 89, une propriété viticole située sur la commune de SAINT SULPICE DE FALEYRENS, d'une superficie totale de 4 ha 66 a 51 ca, avec les bâtiments d'exploitation et d'habitation. Cette propriété était louée à la SC CLOS SAINT VINCENT par un bail signé le 24 octobre 1990 enregistré à la recette des impôts de Libourne Ouest, le 29 octobre 1990 (folio 13 – bordereau 499 n°2) .

Le 14 février 2003 le GFA SAINT VINCENT a cédé à la SARL DU CAILLOU dont les associés sont Monsieur et Madame Lionel LATORSE, les bâtiments d'exploitation et d'habitation avec la parcelle sur laquelle ils étaient édifiés. Il s'agit de la parcelle d'origine ZH 337 pour 2 ha 32 a 94 ca qui a été divisée deux parcelles ZH 395 pour une contenance 02 ha 13 a 29 ca, restant la propriété du GFA et la parcelle ZH 394 pour une superficie de 0 ha 19 a 65 ca qui a été cédée à la SARL DU CAILLOU.

En date du 17 février 2003, la société a procédé suite à la cession des bâtiments à une réduction de capital portant ce dernier de 686 020.58 € à 592 263.83 €.

L'assemblée des associés du 17 février 2003, décide d'estimer conventionnellement les surfaces de vignes à 1 036 644 €. L'écart de réévaluation constaté soit 444 380.17 € sera en porté en capital social. Ainsi le capital social passe de 592 263.83 € à 1 036 644 € .

En date du 28 février 2003, par assemblée générale extraordinaire, il a été adopté un certain nombre de résolutions aboutissant à la rédaction de nouveaux statuts sans création d'un être moral nouveau.

Suivant ces diverses modifications, les associés étaient :

- **Madame Eliane TEILLET**
associée détenteur de **131 parts** en pleine propriété et de **1 part** en indivision
- **Monsieur Michel Jean LATORSE,**
et Madame Annie Françoise Pasquina GAVERINA
associés détenteurs de **114 parts** en pleine propriété et de **1 part** en indivision
- **En date du 16 juin 2003,** Madame Eliane TEILLET a cédé **75 parts et 53 % de 1 part** détenu en indivision et Monsieur Michel Jean LATORSE et Madame Annie Françoise Pasquina GAVERINA ont cédé **114 parts et 47 % de une part** .

A l'issue de cette cession et avant la présente cession, les associés sont :

Mme	LATORSE Eliane	56 parts
Mr et Mme	FENART Maxence	1 part
Mr et Mme	SENS Régis	3 parts
Mme	GHIENNE Véronique	1 part
Mr et Mme	DUYCK Jean-Claude	2 parts

AG

flc

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°15
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2453

Almond

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°16
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2454

Almond

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°17
Enregistrement : 405 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : quatre cent cinq euros
Montant reçu : quatre cent cinq euros
L'Agent

Ext 2457

Almond

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°18
Enregistrement : 607 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : six cent sept euros
Montant reçu : six cent sept euros
L'Agent

Ext 2458

Almond

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°19
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2459

Almond

Ext 2461

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°21

Enregistrement : 405 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : quatre cent cinq euros
Montant reçu : quatre cent cinq euros
L'Agent

Almond

Ext 2460

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°20

Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Almond

Mr et Mme	HOCQ Jean-Claude	1 part
Mr et Mme	DELCROIX Philippe	1 part
Mr et Mme	MAROT Clément	1 part
Mr	ROUVROY Eric	2 parts
Mr	JACQUES Jean-Pierre	1 part
Mr et Mme	GUILLUY Alphonse	1 part
Mr et Mme	CAMBIER Jean-Luc	1 part
Mr	CAROEN Jacques	1 part
Mr et Mme	DALLENNE Jean-Marie	1 part
Mr et Mme	DELEU Christian	1 part
Mr et Mme	DELOBEAU Michel	1 part
Mr	DUBRUNFAUT Maurice	1 part
Mr	DUHAMEL Pierre	2 parts
Mme	DUHAMEL Gérard	1 part
Mr et Mme	DUPIRE Gérard	3 parts
Mr	JANSSENS Jean	4 parts
Mr et Mme	LEPOT Jean-Marc	1 part
Mr et Mme	MENTION Robert	1 part
Mr	RAMPANAUX Jean-Michel	2 parts
Mr et Mme	SELLAH Joël	1 part
Mr et Mme	STANZANI Maryse	1 part
Mme	THEVE Yvonne	2 parts
Mr et Mme	TIBERGHIE Jacques	3 parts
Mr	DROULEZ Jean-Pierre	2 parts
Mr et Mme	BECKAERT Marcel	1 part
Mr	LEMAN Philippe	1 part
Mr et Mme	SALEMBIER Gérard	1 part
Mr	SCHAEFER Marc	2 parts
Mr et Mme	STEENHUYSE Hubert	1 part
Mr et Mme	MAZEREEUW René	1 part
Mr et Mme	POUWELS Guy	2 parts
Mr et Mme	ROUSSEL Bernard	1 part
Mr	HAUTCOEUR Xavier	1 part
Mr et Mme	LEMOINE Jean-Paul	1 part
Mr et Mme	BARON Patrick	1 part
Mr et Mme	DENEUX Jean-Pierre	1 part
Mr et Mme	HOUSSIN Benoît	2 parts
Mr et Mme	ROMON Paul	1 part
Mr et Mme	COCHEME François	1 part
Mr et Mme	DAUDIER Christian	1 part
Mr	STEENHOUWER Bernard	2 parts
Mlle	SANTRAINE Virginie	1 part
Mr et Mme	LESCAILLET Louis	1 part
Mr et Mme	DECARPIGNY Vincent	1 part
Mlle	DUHAMEL Madeleine	2 parts
Mr et Mme	CARETTE François	1 part
Mlle	BEHAGUE Michèle	3 parts
Mr et Mme	LEROY Philippe	1 part
Mr et Mme	THIBAUT Jean-Marie	1 part
Mr	ADRIANSEN Georges	1 part
Mr	ALBENQUE Dominique	1 part
Mr	ANGELE Régis	2 parts
Mr	BANCOURT Yani	1 part
Mr et Mme	BARDEL Jean-Marie	1 part
Mr et Mme	BAUDENS Claude	2 parts
Mr et Mme	BAUW Maurice	1 part

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°22

Ext 2462

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°23

Ext 2463

Enregistrement : 405 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : quatre cent cinq euros

Montant reçu : quatre cent cinq euros

L'Agent

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°24

Ext 2468

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°25

Ext 2469

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°26

Ext 2473

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°28

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent

Ext 2475

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°27

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°29

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent

Ext 2479

Mr et Mme	BEVE Claude	1 part
Mr	BILBAUT David	1 part
Mme	BODSON Marthe	1 part
Mr	BOUTROUILLE Henri	1 part
Mr	CARTON Jean	3 parts
Mr	CATELLE Jean-Pierre	3 parts
Mr	CATRY Albert	4 parts
Mr et Mme	CAVENNE Michel	2 parts
Mr	CHARLET Bruno	1 part
Mr	CHARLET Guy	1 part
Mr et Mme	CODRON Herve	2 parts
Mr et Mme	COMBE Bernard	1 part
Mr et Mme	COUSIN Daniel	1 part
Mr et Mme	DANNEL Léon	1 part
Mr	DEHOUCK Clément	1 part
Mlle	DEHOUCK Lucie	1 part
Mr	DEHOUCK Samuel	1 part
Mr	DEHOUCK Timothée	1 part
Mr	DEHOUCK Vincent	1 part
Mr et Mme	DELABY Hervé	3 parts
Mr et Mme	DELAHOUSSE Guy	1 part
Mr et Mme	DELEFORGE Jean-Marie	1 part
Mr et Mme	DELOBEAU Pierre	2 parts
Mr et Mme	DELOS Raymond	1 part
Mr et Mme	DESMET Jacques	1 part
Mr et Mme	DEVOS Gérard	1 part
Mr et Mme	D'HOOGHE Herve	1 part
Mr et Mme	DODIN Michel	1 part
Mr	DOSSIN Jacques	1 part
Mr et Mme	DUBUS Thomas	1 part
Mr et Mme	DUPONT Olivier	1 part
Mr et Mme	GOSSELET Daniel	1 part
Mr	GRONDEL Gérard	1 part
Mr	HERIPRE Francis	2 parts
Mme	HERNIEZ Georgette	1 part
Mr et Mme	JACOB Marc	1 part
Mr et Mme	JOVENEUX Jean	4 parts
Mr	LEBECQUE Jean-Marc	1 part
Mr	LEDEIN Jacques	1 part
Mr et Mme	MARKEY Serge	1 part
Mr et Mme	MORONVALLE Benoît	2 parts
Mr	PARENT Bernard	1 part
Mr et Mme	PERSYN Pascal	2 parts
Mr et Mme	PETIAU Bernard	1 part
Mr et Mme	RIDEZ Jean-Marie	4 parts
Mr et Mme	RITEL Daniel	1 part
Mr et Mme	ROLAND René	1 part
Mr et Mme	ROUSSEL Jean-Jacques	1 part
Mr et Mme	SAGARY Roland	1 part
Mr	SARDANAL Henry Claude	1 part
Mr et Mme	SAVELON Marcel	2 parts
Mme	SCHAPMAN Thérèse	2 parts
Mr	SCRIVE Daniel	1 part
Mr et Mme	SION André	1 part
Mr et Mme	SION Henri-Luc	1 part
Mr et Mme	SOBRIE Didier	1 part

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°30
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2481



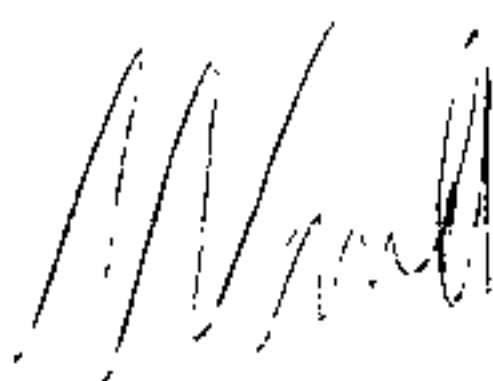
Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°31
Enregistrement : 1 214 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : mille deux cent quatorze euros
Montant reçu : mille deux cent quatorze euros
L'Agent

Ext 2483



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°32
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2484



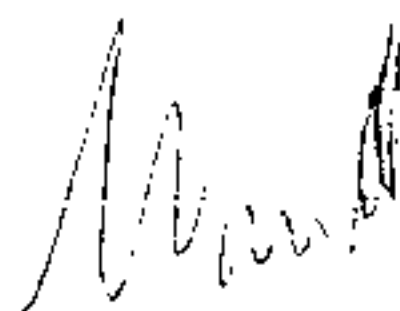
Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°33
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2485



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°34
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2486



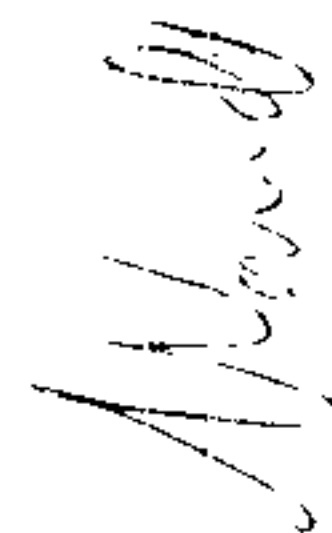
Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°36
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2488



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER
Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°35
Enregistrement : 202 €
Timbre : Exonéré
Total liquidé : deux cent deux euros
Montant reçu : deux cent deux euros
L'Agent

Ext 2487



Mr	SPANNEUT Clotaire	1 part
Mr	TANGUY René	5 parts
Mr et Mme	THERET Aimé	1 part
Mr et Mme	TURPIN Joël	1 part
Mr et Mme	VANDERMEERSCH Bruno	4 parts
Mr et Mme	VANDEVOORDE Jean-Marie	2 parts
Mr	VANDEWALLE Eric	1 part
Mr	VANDEWYHAEGHE Jean-Marie	6 parts
Mr	VANICATTE Pierre	2 parts
Mr et Mme	VERCRUYSSSE Marc	1 part
Mr et Mme	VERDAVAINE Claude	1 part
Mr et Mme	VEREECKE Didier	1 part
Mr et Mme	ZABINSKI Jean-Michel	1 part

2 - Le cédant déclare que le GFA au 28 février 2003 est propriétaire de 04 ha 46 a 66 ca, suivant parcellaire.

Section	N°	Lieu dit	Contenance	Nature
Z.H	395	Lanseman	02.13.29	AOC St Emilion
Z.H	146	Lanseman	00.72.00	AOC St Emilion
Z.H	299	Lanseman	00.49.84	AOC St Emilion
Z.H	294	Lanseman	00.70.00	AOC St Emilion
Z.H	300	Lanseman	00.41.53	AOC St Emilion
SOIT UN TOTAL DE			04.46.66	

CESSION DE PARTS

Madame Eliane LATORSE cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, 54 parts (n° 76 à 129) lui appartenant en pleine propriété dans la société GFA SAINT VINCENT, aux cessionnaires suivants :

Mr et Mme	GUERIF Michel	qui acceptent	4 parts	numérotés de 76 à 79
Mr et Mme	DELTOUR Louis	qui acceptent	1 part	numéro 80
Mr et Mme	BENARD Jean-François	qui acceptent	1 part	numéro 81
Mr et Mme	BOYAERT Gérard	qui acceptent	1 part	numéro 82
Mr	LECAT Jean-Paul	qui accepte	1 part	numéro 83
Mr et Mme	MORTREUX Claude	qui acceptent	4 parts	numérotés de 84 à 87
Mr et Mme	SPRIET Gérard	qui acceptent	1 part	numéro 88
Mr et Mme	STEKELOROM Thierry	qui acceptent	1 part	numéro 89
Mr et Mme	TRUBLIN Georges	qui acceptent	1 part	numéro 90
Mr et Mme	BRUNAUX Pierre	qui acceptent	1 part	numéro 91
Mr et Mme	DELATTRE Pierre	qui acceptent	1 part	numéro 92
Mr et Mme	BIALAY Bruno	qui acceptent	1 part	numéro 93
Mme	BEGHIN Edmonde	qui accepte	1 part	numéro 96
Mlle	BEGHIN Geneviève	qui accepte	1 part	numéro 94
Mme	BERTON Yvonne	qui accepte	1 part	numéro 95
Mr et Mme	BOCQUET Daniel	qui acceptent	1 part	numéro 111
Mr et Mme	BOONE André	qui acceptent	2 parts	numérotés de 119 à 120
Mr et Mme	CARELS Guy	qui acceptent	3 parts	numérotés de 121 à 123
Mr et Mme	COUSSENS Daniel	qui acceptent	1 part	numéro 127
Mr	COX Claude	qui accepte	1 part	numéro 107
Mr et Mme	DEBROSSE Robert	qui acceptent	2 parts	numéro 125 et 129
Mr	DELABY Joseph	qui accepte	1 part	numéro 100
Mr et Mme	DELACROIX Pierre	qui acceptent	2 parts	numérotés de 113 à 114
Mr	DURAND Jacky	qui accepte	1 part	numéro 108

44

fl e.

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°37

Ext 2489

Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent



Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE NECKER

Le 24/07/2003 Bordereau n°2003/266 Case n°38

Ext 2490

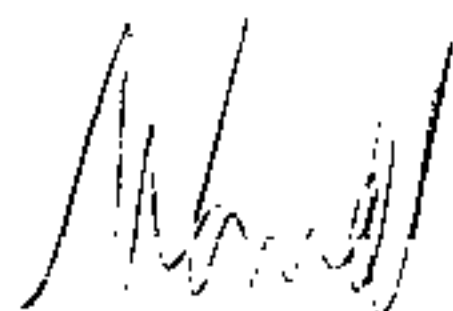
Enregistrement : 202 €

Timbre : Exonéré

Total liquidé : deux cent deux euros

Montant reçu : deux cent deux euros

L'Agent



Mr	EMPISSE René	qui accepte	1 part	numéro	99
Mr et Mme	GHESTEM André	qui acceptent	1 part	numéro	110
Mr et Mme	GHYSEL Philippe	qui acceptent	1 part	numéro	126
Mr et Mme	GONTIER Daniel	qui acceptent	1 part	numéro	109
Mr et Mme	HENNINOT Jacques	qui acceptent	1 part	numéro	115
Mr et Mme	LAMBLIN	qui acceptent	1 part	numéro	124
Mr	LEJAYE Claude	qui accepte	6 parts	numérotés de	101 à 106
Mr et Mme	LONGUEPE Gilbert	qui acceptent	1 part	numéro	118
Mme et Mr	QUEHEN Geneviève	qui acceptent	1 part	numéro	97
Mr et Mme	RENOIR Jean-Pierre	qui acceptent	1 part	numéro	116
Mr	SUKNO Frank	qui accepte	1 part	numéro	98
Mr et Mme	VERDOUCQ Vincent	qui acceptent	1 part	numéro	117
Mr et Mme	VERHAEGHE Marc Antoine	qui acceptent	1 part	numéro	112
Mr et Mme	LIEVEN René	qui acceptent	1 part	numéro	128

Par la présente cession, les cessionnaires deviennent propriétaires des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits et obligations y attachés.

A cet effet, le cédant subroge les cessionnaires dans tous leurs droits et actions résultant de la propriété des parts cédées.

Le cédant abandonne la totalité du bénéfice de l'exercice en cours attachée aux dites parts, au profit des cessionnaires.

Il est ici déclaré qu'il n'a été délivré aucun titre de ces parts dont la propriété ne résulte que des statuts de la société et des actes modificatifs ultérieurs.

Les cessionnaires se conforment aux clauses des statuts qu'ils déclarent parfaitement connaître.

PRIX DE LA CESSION

Les présentes cessions sont consenties et acceptées par le cédant et les cessionnaires moyennant le prix de 4 214 € la part, soit au total la somme de **227 556,00 €** que les cessionnaires ont payé comptant, ce jour, à **Madame Eliane LATORSE**.

Qui le reconnaît et en donne bonne et valable quittance

DECLARATIONS GENERALES

1) Les soussignés de première et de seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 25 janvier 1985, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiements ou déconfiture ;
- qu'ils sont résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2) La soussignée de première part déclarent :

- qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ;
- que la société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et de liquidation judiciaires.

Ag

HC

PROPRIETE JOUISSANCE

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales cédées, et en auront la jouissance à compter de ce jour.

GARANTIE DE PASSIF

Le cédant garantit expressément :

- que ladite société n'a contracté aucune dette ni aucun engagement susceptible de provoquer un passif autre que celui figurant au bilan certifié arrêté au 20 février 2003 par la société SA COGEFA expert comptable remis le 28 février 2003 à Monsieur Henri CORBEL es qualité, ou résultant des polices et contrats habituels concernant l'exploitation normale de la société ;
- qu'à ce jour, aucune réclamation fiscale ou autre n'a été formulée contre la société.

Tout passif non déclaré mais existant au jour de la cession, ou tout passif ayant une autre cause antérieure à cette date et qui se révélerait ultérieurement, donnera lieu à un versement par le cédant, au prorata des parts cédées, et sous les réserves ci-après formulées, d'une indemnité aux cessionnaires.

Le passif supplémentaire pourra résulter notamment de l'exécution d'engagements hors bilan, tels que cautions et avals donnés par la société, ou être l'effet de redressements effectués par les administrations fiscales ou sociales résultant ou non de vérifications de la société.

A cet égard, il est bien entendu que ne peut s'entendre comme passif supplémentaire que la différence entre les sommes inscrites au passif à titre notamment de provisions et la somme réellement à payer par la société.

L'indemnité éventuelle sera donc égale au passif supplémentaire révélé.

Toutefois, ladite indemnité devra être égale à l'écart réellement payé par la société.

Dès lors, il sera tenu compte des incidences que ce passif nouveau pourrait avoir, le cas échéant sur la détermination du bénéfice imposable de la société.

Les cessionnaires préviendront le cédant, par lettre recommandée AR, de toutes vérifications de la société par une administration fiscale, sociale ou économique, dans le délai de trente jours qui suivront l'accusé de réception par la société de l'avis de vérification ou de la demande de renseignements, afin qu'ils puissent, par leur conseil respectif, intervenir dans la discussion de toutes réclamations qui pourraient être faites à cette occasion.

Aucun passif supplémentaire, au sens du présent article, ne devra être accepté ni acquitté sans que le cédant en soit préalablement avisé et sans qu'il ait disposé d'un délai d'un mois à compter de cette information pour justifier du règlement ou du caractère non fondé de la dette.

Toutes sommes dues au titre de l'indemnisation prévue au présent article donnera lieu au paiement entre les mains des cessionnaires sur simple justification de sa part, le cédant étant responsables du paiement de l'indemnité éventuellement due de façon solidaire.

La garantie de passif ci-dessus stipulée ne sera appelée à s'appliquer que dans les conditions suivantes :

- elle n'aura à s'exécuter que si elle entraîne pour la société, des conséquences financières supérieures à un euros (1 €), tous préjudices confondus en ce compris les redressements émanant de l'administration fiscale et sociale.
- la garantie résultant des présentes dispositions expirera dans un délai de quatre années à compter de la cession définitive des parts sociales, sauf en matière fiscale, parafiscale et sociale pour laquelle elle ne s'éteindra que par la prescription légale applicable aux dettes concernées.

En garantie de la bonne exécution par le cédant des engagements souscrits aux termes de la présente convention de garantie de passif, il a été convenu que ceux-ci donnent solidairement leur caution pour garantir le passif. Afin d'assurer cette garantie il est souscrit auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine une caution bancaire à première demande d'un montant global de 8.000 € .

AG

HC

DECLARATION DU CEDANT

Le cédant déclare et garantit aux cessionnaires :

- 1 - qu'il n'existe aucune inscription de privilège ou de nantissement ainsi qu'il résulte d'un état délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne en date du 11 mars 2003 ci-après annexé.
- 2 - qu'aucune inscription n'a été prise contre la société au registre des protêts, ainsi que cela résulte d'un état délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de Libourne en date du 11 mars 2003 ci-annexé.
- 3 - que les parts du GFA n'ont fait l'objet d'aucun nantissement ou promesse de nantissement.
 - qu'elles sont intégralement libérées.
 - qu'elles ne sont pas amorties.
 - qu'un droit de vote est attaché à toutes les parts.
 - que les droits de propriété sur chacune des parts cédées ne font l'objet d'aucune contestation.
- 4 - Que la présente cession n'entraîne pas :
 - la violation d'une disposition législative ou réglementaire, d'un accord, d'un contrat ou d'une décision judiciaire,
 - le droit de quiconque de résilier un contrat ou un accord auquel la société est partie, ou d'en modifier les effets.
- 5 - Que la société n'a consenti aucun engagement hors bilan, par caution, aval ou autrement ;
- 6 - Que la société n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective de redressement judiciaire ou de liquidation selon les dispositions de la loi du 25 janvier 1985 ;
- 7 - Qu'il n'existe aucun litige social, fiscal, civil en cours ou en instance ni contentieux de quelque nature que ce soit ;
- 7 - Que les documents comptables de la société sont régulièrement tenus ;
- 9 - Que le registre d'assemblées générales et à jour et qu'il sera communiqué aux cessionnaires afin qu'ils constatent qu'aucune résolution n'a été adoptée visant à accorder un avantage particulier (rémunération de compte courant par exemple) à l'associé cédant ;
- 10 - Que la société est à jour de ses primes d'assurances.
- 11 - Que les biens faisant l'objet de la présente sont libres de toute hypothèque ou droits réels.
- 12 - Le cédant déclare qu'il a informé la SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE par courrier en date du 02 juin 2003 du projet de cession de parts à la société UNIGER, qui a répondu le 03 juin 2003 que l'opération était exclue du domaine d'application du droit de préemption de la SAFER (courrier en annexe).
- 13- Le cédant déclare après information auprès de la CDOA de la Gironde que le changement de bailleur n'entraîne pas une nouvelle demande d'exploiter dès l'instant où la société exploitante reste la même.
- 14- Que l'état hypothécaire adressé à Maître LAVERGNE le 08 janvier 2003 fait état de deux inscriptions le 17 décembre 1990 sur le compte de la SNC CHEVALIER 89 en garantie de deux prêts souscrits auprès de la BPSO Libourne. Cette inscription est devenue sans objet après le décès de Monsieur Henri LATORSE survenu le 26 juillet 1994, les prêts ayant été remboursés par anticipation par l'ADI (ci-joint attestation de remboursement anticipé de la BPSO en date du 04 juin 2003).

AG

HC

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour l'enregistrement, Madame Eliane LATORSE, cédant, déclare que :

- les parts sociales cédées aux termes des présentes, numérotées **76 à 129**, lui ont été attribuées en représentation de ses apports en numéraire,
- la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société.

AGREMENT

Ayant décidé de procéder à la cession de **244** parts sociales sur les 246 parts qu'ils détiennent, la collectivité des associés a agréé les cessionnaires en qualité d'associés du GFA aux termes d'une délibération du G.F.A. SAINT VINCENT en date du 28 février 2003.

Par la même décision, la collectivité des associés a autorisé la modification des statuts en substituant les cessionnaires aux cédants dans les limites de la présente cession.

ENGAGEMENT DE DONNER A BAIL RURAL A LONG TERME

Le G.F.A. SAINT VINCENT représenté es-qualité par Monsieur Henri CORBEL s'engage dès à présent à consentir un bail rural à long terme de 25 années à compter de ce jour à Messieurs Lionel et David LATORSE sur la totalité des surface du GFA, à savoir 4 ha 46 ares et 66 centiares et moyennant un fermage de 19 hl / hectare d'AOC Saint Emilion.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par les cessionnaires, qui s'y obligent.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les soussignés font élection de domicile en leurs demeures respectives.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les comparants affirment, sous les peines édictées par l'article 1387 du code général des impôts, que cet acte exprime l'intégralité du prix convenu ; ils reconnaissent avoir été informés des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Ils affirment que cet acte n'est ni modifié ni contredit par aucune contre lettre contenant augmentation du prix.

Fait en six originaux
A Bordeaux,
Le 7 juillet 2003

Monsieur Alain GIREME,
es qualités, représentant la Société COGEFA et
agissant pour le compte du cédant Madame Eliane LATORSE

bon pour cession de 54 parts sociales en pleine propriété

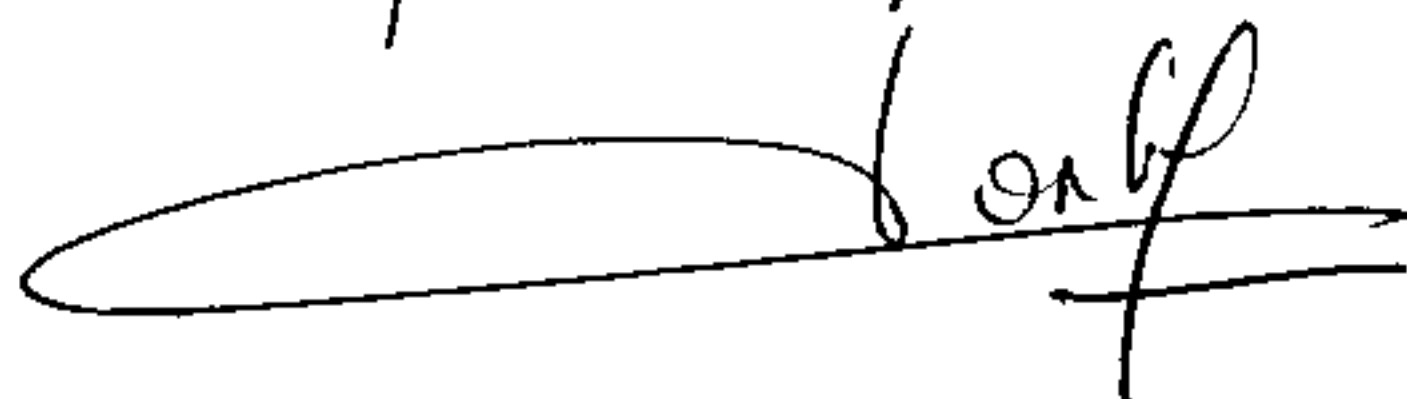
*Bon pour cession de 54 parts
en pleine propriété*



Monsieur Henri CORBEL,
es qualités, représentant UNIGER et
agissant pour le compte des cessionnaires mandants

bon pour acceptation de cession

Bon pour acceptation de cession



POUVOIR

Je soussigné Patrick de LATAILLADE, Directeur Général de la Société UNIGER, Société Anonyme au Capital de 3 408 372 euros dont le siège social est à PARIS 15^{ème}, 91-93 Boulevard Pasteur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 315 429 837, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée par délibération du Conseil d'Administration en date du 22 février 1995, et reconduit dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2002.

La société UNIGER agissant pour le compte des personnes aux termes des bordereaux de souscription dont une copie est annexée aux présentes.

Confère tous pouvoirs à :

Monsieur Henri CORBEL, domicilié 91/93 boulevard Pasteur – 75710 PARIS CEDEX 15

Pour signer l'acte de cession de 54 parts du GFA CLOS SAINT VINCENT, cession consentie et acceptée moyennant un prix global hors frais de deux cent vingt sept mille cinq cent cinquante six euros (227 556,00 €)

Pour payer le prix de deux cent vingt sept mille cinq cent cinquante six euros (227 556,00 €) à Madame Eliane LATORSE.

Fait à Paris,

Le 1^{er} juillet 2003

Bon pour pouvoir

Bon pour pouvoir


POUVOIR

- **Madame Eliane TEILLET**

née le 18 septembre 1949 à Saint Romain de Vignague (Gironde)

Demeurant à Gabaron 33670 LA SAUVE (Gironde)

Veuve et non remariée de Monsieur Henri LATORSE

détenant :

- 1) 131 parts en pleine propriété,
 - 2) 1 part en indivision
- du GFA SAINT VINCENT,

Constitue par les présentes pour mon mandataire :

SA COGEFA

Représentée par Monsieur Alain GIREME, directeur,

Dont le siège social est situé 186 bd du Président Wilson 33000 BORDEAUX

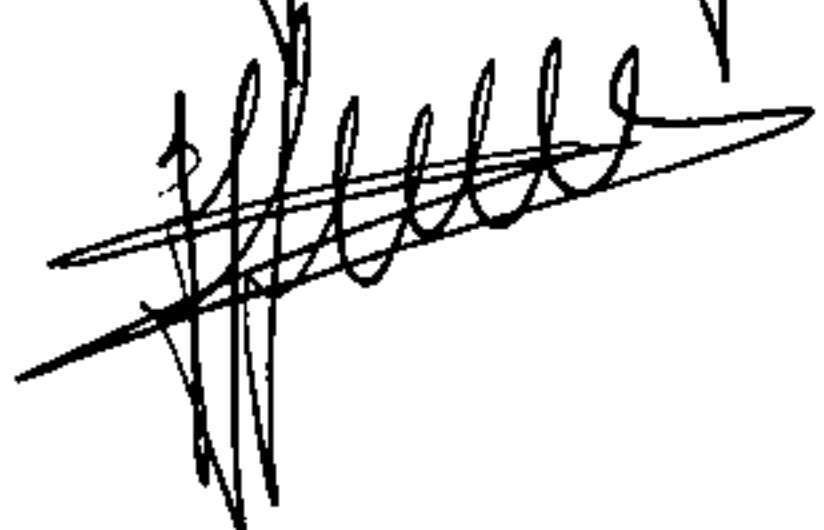
auquel je donne pouvoir au nom et pour mon compte de vendre, aux personnes présentées par la Société UNIGER et aux prix de 4 214 € la part,

- 54 parts n° 76 à 129 sur les 131 en pleine propriété, et
- que je détiens dans le GFA SAINT VINCENT.

et en générale faire le nécessaire pour ladite cession.

Fait à La Sauve,
le 02 juin 2003

Eliane LATORSE (1)

Bon pour pouvoir


Alain GIREME (2)

Bon pour Acceptation


(1) signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »

(2) signature précédée de la mention « bon pour acceptation »